

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER**

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2025-01-05-22

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 9h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 3 septembre se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres en exercice : 8

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer

Membre excusé :

Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

A été élu secrétaire de séance : Philippe VANDEVELDE

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président propose aux délégués du Comité Syndical de prendre connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2024 du SIVOM du littoral des Maures (cf. annexe 4).

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement », ce rapport sera transmis aux maires de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le rapport d'activité de l'exercice 2024 du SIVOM du littoral des Maures ci-annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre ce rapport d'activité à chaque commune membre du SIVOM du littoral des Maures.

AR Prefecture

083-248300105-20250911-DELIB2025010522-DE
Reçu le 11/09/2025

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer,

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le **11 SEP. 2025**

Le Président,
Philippe LEONELLI



Le secrétaire de séance,
Philippe VANDEVELDE



PL



SIVOM

DU LITTORAL DES MAURES

(Cavalaire-sur-Mer & La Croix Valmer)



EDITO DU PRESIDENT

L'année 2024 restera une étape majeure pour notre SIVOM. Avec l'arrivée d'une troisième compétence, la gestion funéraire, notre syndicat s'affirme plus que jamais comme un acteur de proximité, au service direct de la vie quotidienne et du bien-être de nos concitoyens.

Assurer la collecte, le traitement des eaux usées, l'entretien de nos plages et désormais l'accompagnement des familles dans les moments les plus sensibles, c'est un engagement fort, porté avec sérieux et humanité.

Ces missions, nous les menons avec une double exigence : garantir la qualité du service public et maîtriser nos coûts. Les résultats obtenus en 2024 démontrent que cette ambition est possible, grâce à la mutualisation de nos moyens et à la mobilisation de nos agents, dont je salue le professionnalisme.

Nos investissements pour moderniser les réseaux, optimiser la station d'épuration, améliorer la propreté de nos plages ou encore harmoniser la gestion du cimetière intercommunal témoignent d'une vision claire : préparer l'avenir, tout en répondant aux attentes d'aujourd'hui.

Dans un contexte de contraintes financières et environnementales, notre SIVOM prouve qu'il est possible d'agir efficacement, au plus près du terrain, en restant fidèle aux valeurs de solidarité intercommunale qui nous animent depuis plus de quarante ans.

Je remercie les élus et les agents qui œuvrent chaque jour pour notre territoire, ainsi que les habitants qui nous accordent leur confiance. Ensemble, continuons à faire de nos deux communes un espace où qualité de vie, respect de l'environnement et esprit de service public avancent main dans la main !

Philippe LEONELLI
Président du SIVOM du littoral des Maures
Maire de Cavalaire-sur-Mer

SOMMAIRE

Présentation du SIVOM du littoral des Maures	page 4
1. Un regroupement de communes	page 4
2. Trois compétences	page 4
3. Le territoire en quelques chiffres	page 4
4. Rappel historique	page 4
5. Mode de fonctionnement	page 6
 Partie 1 : Gestion administrative et financière	 page 8
1. Organisation	page 9
2. Budget principal et budgets annexes	page 10
 Partie 2 : Service Assainissement	 page 15
I. Mission « Collecte et transport des eaux usées »	page 16
1. Le service « réseaux »	page 16
2. Les indicateurs techniques	page 16
3. Les indicateurs financiers	page 23
II. Mission « Traitement des eaux usées »	page 24
1. Présentation générale	page 24
2. Démarche qualité et protection de l'environnement	page 27
3. La réutilisation des eaux usées	page 31
4. Eaux usées traitées	page 31
5. Perspectives 2024	page 32
 Partie 3 : Service Plages	 page 33
1. Plages concernées	page 34
2. Linéaire et surface à traiter	page 34
3. Personnel	page 34
4. Calendrier de la prestation	page 35
5. Equipement	page 35
6. Evolution de la prestation	page 36
7. Déchets de plage	page 36
8. Chiffres clés de 2024	page 37
 Partie 4 : Service funéraire	 page 39
1. Transfert de la compétence « gestion funéraire » au SIVOM	page 40
2. Personnel	page 41
3. Gestion du cimetière intercommunal de Pardigon	page 40
4. Gestion de la maison funéraire de Cavalaire-sur-Mer	page 44
4. Perspectives 2025	page 46
 Annexe : Bilan annuel du système d'assainissement	 page 47

PRESENTATION DU SIVOM DU LITTORAL DES MAURES

1. UN REGROUPEMENT DE COMMUNES

Le Syndicat Intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du littoral des Maures est un établissement public de coopération intercommunale créé il y a plus de quarante ans. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il regroupe 2 communes du littoral varois : Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer.

2. TROIS COMPETENCES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SIVOM du littoral des Maures exerce 3 compétences :

- ℒ la collecte, le transport et le traitement des eaux usées
- ℒ l'entretien des plages
- ℒ la gestion funéraire



3. LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

	Superficie (km ²)	Population permanente	Pop estivale (estimation)	Linéaire côtier (km)
Cavalaire-sur-Mer	16,8	7 469 ¹	60 000	10,0
La Croix Valmer	22,4	3 879 ²	35 000	12,5
total	39,2	11 348	95 000	22,5

¹ : recensement de la population (données INSEE 2020)

² : recensement de la population (données INSEE 2021)

4. RAPPEL HISTORIQUE

1966 : création du « Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Cavalaire et Croix Valmer » pour l'assainissement collectif de leurs eaux usées et la collecte et le traitement des ordures ménagères

1974 : adhésion de la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer

1977 : construction d'une unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) afin de régler le problème de la mise en décharge des déchets par leur incinération

1985 : attribution de deux nouvelles compétences : « Entretien de la forêt » (réalisation de plans de débroussaillage et d'aménagements forestiers) et « Nettoyage mécanique des plages »

1990 : transformation en Syndicat à compétences optionnelles et changement de sa dénomination en « SIVOM du littoral des Maures »

1993 : création de deux nouvelles compétences déléguées par Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer afin de renforcer leur coopération : « Développement économique » et « Aménagement de l'espace »

1996 : mise en place de l'Observatoire marin comme nouvelle compétence visant à protéger l'environnement et délégation de celle-ci par les trois communes du SIVOM

1998 : adhésion de la commune de Ramatuelle au SIVOM du littoral des Maures pour sa compétence « Observatoire marin »

1999 : suppression de la compétence « Traitement des déchets ménagers » (qui redevient communale) et fermeture de l'usine d'incinération. Création de la compétence « Broyage des déchets végétaux » afin de traiter ces déchets à part des ordures ménagères et de réduire ainsi le coût de traitement de ces dernières

2005 : suppression de la compétence « Aménagement de l'espace » intervenue au moment où les communes du SIVOM ont rejoint le Syndicat Intercommunal du SCOT du Golfe de Saint-Tropez. Suppression de la compétence « Développement économique » qui sera à terme reprise par la future communauté de communes

2006 : extension et réhabilitation de la station d'épuration intercommunale de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer permettant de se mettre aux normes européennes et d'atteindre la capacité de 68 000 équivalent-habitants

2008 : création de la compétence « Transport » afin de gérer le développement du transport des déchets verts ainsi que des Déchets Industriels Banals (DIB) et autres encombrants pour le compte des communes adhérentes (cette mission était auparavant assurée par le service « broyeur »). Adhésion de la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer aux compétences « Broyage des déchets végétaux » et « Transport »

2009 : signature d'une convention afin que Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer puissent confier leur mission d'obligation légale de débroussaillage (OLD) au SIVOM du littoral des Maures

2010 : extension et rénovation des locaux administratifs (rénovation de 105m² de bureaux,

extension de 240m² de bureaux, logement en préfabriqués pour trois saisonniers et local technique)

2012 : le SIVOM exerce six compétences optionnelles et ses activités concernent plus de 13 000 habitants permanents ainsi que de très nombreux estivants

2013 : la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez qui regroupe les deux communes du territoire est créée le 1^{er} janvier. Toutes les compétences du SIVOM du littoral des Maures y sont transférées excepté le « Traitement des eaux usées » et le « Nettoyage des plages »

2014 : d'importants travaux ont été engagés sur les biofiltres suite à une expertise judiciaire au service Traitement des eaux usées. Réorganisation du service Plages. Mise en place d'une nouvelle équipe

2015 : réintégration de la compétence « OLD » (Obligation Légale de Débroussaillage)

2016 : modification des statuts, la compétence « OLD » change de dénomination et devient « AGE » : Assistance à la Gestion Environnementale

2017 : dénouement de l'expertise judiciaire engagée sur les biofiltres en 2010. Solde du protocole d'accord transactionnel : 288 967,25 €, ce qui fait un total de 964 924,86€

2018 : le transfert de la compétence « Traitement des eaux usées » à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez prévu en 2018 est reporté en 2026

2019 : la loi Engagement et proximité a introduit un mécanisme de délégation souple de la compétence assainissement

2022 : la compétence « AGE » redevient communale

2023 : transfert de la compétence « Collecte et transport des eaux usées » au SIVOM du littoral des Maures

2024 : transfert de la compétence « gestion funéraire » au SIVOM du littoral des Maures : gestion du cimetière intercommunal de Pardigon et de la maison funéraire de Cavalaire-sur-Mer

5. MODE DE FONCTIONNEMENT**5.1. Composition du bureau au 25/06/2020**

Le Président
Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-Mer

Le Vice-Président
Bernard JOBERT
Maire de La Croix Valmer

**5.2. Composition du Comité syndical 2024**

Le Comité Syndical est composé de délégués des communes adhérentes. Il est renouvelé en même temps que les conseils municipaux suite aux élections municipales. Le nombre de délégués par commune est fixé en fonction du nombre de compétences déléguées au syndicat.

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Cavalaire-sur-Mer	Philippe LEONELLI Philippe VANDEVELDE Jean-Paul DUBOIS Bernard SALINI	Stéphane ELUERE Catherine WYDOOGHE Alain MATYBA Luis ROQUE
La Croix Valmer	Bernard JOBERT René CARANDANTE Robert DALMASSO Pierre MONETON	Catherine HURAUT Michael REBOTIER Jacques BUTTARD Chloé DE BROUWER

5.3. Commissions techniques

Le Comité Syndical forme des commissions établies pour la durée du mandat et chargées d'étudier et de préparer les décisions pour l'ensemble des compétences du syndicat. Une commission est formée par bloc de compétences.

Pour toute commission, le Comité Syndical désigne un vice-président ou un délégué responsable. Chaque commission est également constituée de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune ayant délégué la compétence.

Commission « Service assainissement »*Responsable : Jean-Paul DUBOIS*

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Cavalaire-sur-Mer	Bernard SALINI Philippe VANDEVELDE	Stéphane ELUERE Catherine WYDOOGHE
La Croix Valmer	René CARANDANTE Pierre MONETON	Michael REBOTIER Catherine HURAUT

Commission « Nettoyage mécanique des plages »*Responsable : Robert DALMASSO*

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Cavalaire-sur-Mer	Philippe VANDEVELDE Bernard SALINI	Alain MATYBA Luis ROQUE
La Croix Valmer	René CARANDANTE Pierre MONETON	Michael REBOTIER Catherine HURAUT

Commission « Appels d'offres – ouverture de plis »*Président : Philippe LEONELLI*

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bernard JOBERT Jean-Paul DUBOIS Philippe VANDEVELDE René CARANDANTE Pierre MONETON	Bernard SALINI Robert DALMASSO



**Sivom du
littoral des Maures**

PARTIE 1

Gestion administrative et financière

GESTION

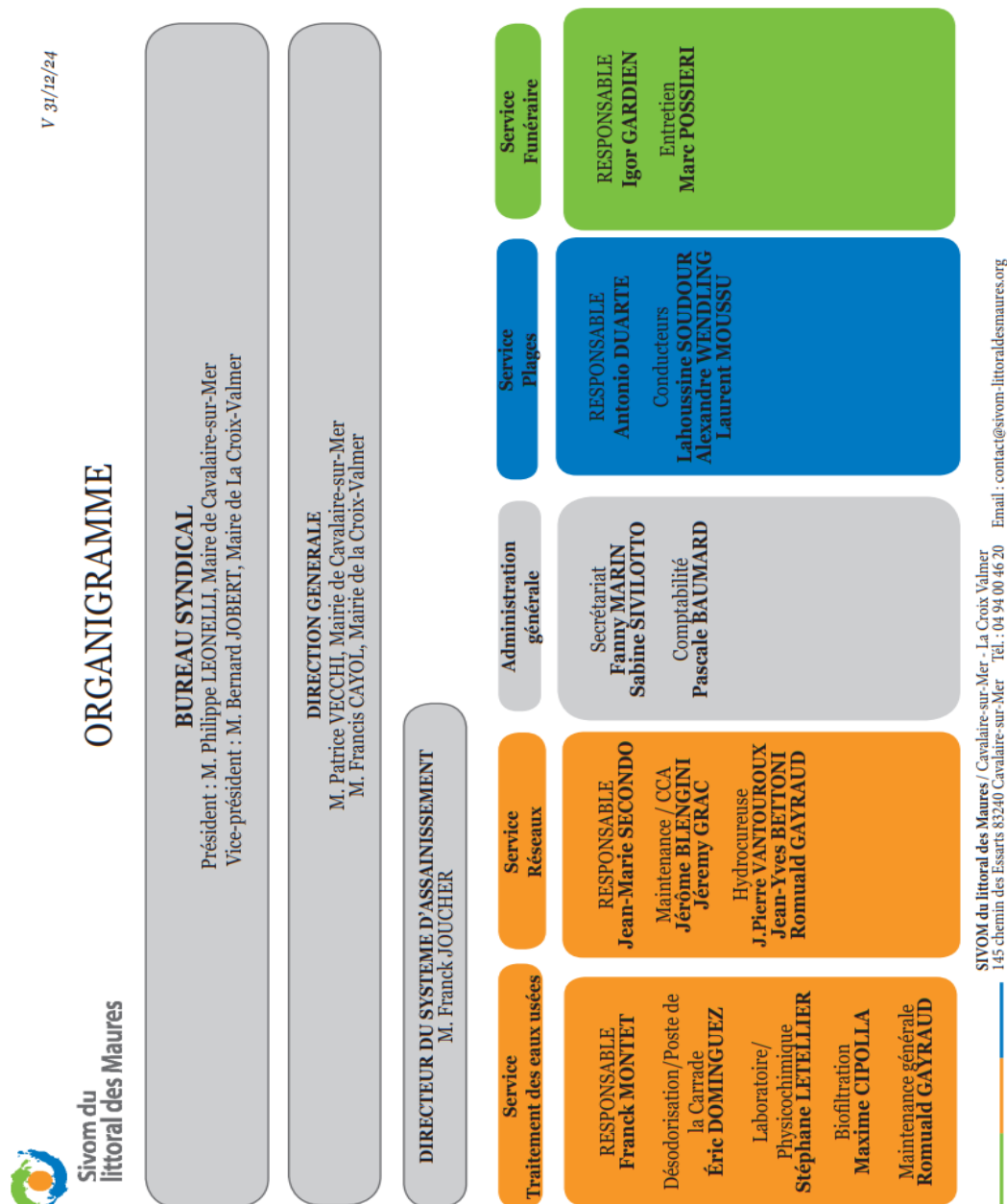
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

1. ORGANISATION

Le SIVOM du littoral des Maures est co-dirigé depuis novembre 2019 par Francis CAYOL, DGS de la mairie de La Croix Valmer, et Patrice VECCHI, DGS de la mairie de Cavalaire-sur-Mer.

Le service Administration Générale se compose :

- d'une assistante administrative (temps partiel),
- d'une assistante de direction chargée de la gestion des affaires courantes, des ressources humaines et de la communication,
- d'une comptable chargée de la comptabilité, des paies et des marchés publics.



2. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Quatre budgets distincts sont établis pour gérer le SIVOM :

- le **budget M57** pour le service « plages » et « cimetière »,
- le **budget M49** Service Public d'Assainissement pour les services « Collecte et transport des eaux usées » et « Traitement des eaux usées »,
- le **budget M4** « caveaux »,
- le **budget M4** « maison funéraire ».

2.1. Budget principal (M57)

M57	CHAPITRES	NATURE	MONTANT EN €
Dépenses de fonctionnement	Total 011	Charges à caractère général	89 581,59
	Total 012	Charges de personnel et frais assimilés	266 621,74
	Total 042	Op d'ordre de transfert entre sections	78 882,93
	Total 65	Autres charges de gestion courante	14 138,59
	Total 66	Charges financières	180,02
	Total des dépenses de fonctionnement		449 404,87
Recettes de fonctionnement	Total 013	Atténuation de charges	10 432,02
	Total 70	Produits de service	58 348,94
	Total 74	Dotations, subventions et participations	407 000,00
	Total 75	Autres produits de gestion	5 461,93
	Total des recettes de fonctionnement		481 242,89
Dépenses d'investissement	Total 16	Emprunts et dettes assimilés	9 202,55
	Total 20	Immobilisations incorporelles	18 669,60
	Total 21	Immobilisations corporelles	45 345,76
	Total des dépenses d'investissement		73 217,91
Recettes d'investissement	Total 10	Dotation fonds de réserve	282,56
	Total 040	Op d'ordre de transfert entre section	78 882,93
	Total des recettes d'investissement		79 165,49

2.2 Budget annexe (M49) assainissement

M49	CHAPITRES	NATURE	MONTANT EN €
Dépenses d'exploitation	Total 011	Charges à caractère général	993 956,37
	Total 012	Charges de personnel et frais assimilés	695 427,31
	Total 65	Autres charges de gestion	8 006,23
	Total 66	Charges financières	46 161,03
	Total 67	Charges exceptionnelles	560,78
	Total 042	Op d'ordres de transfert entre section	1 087 493,88
	Total des dépenses d'exploitations		2 831 605,60
Recettes d'exploitation	Total 70	Ventes produits fabriqués, presta service	3 074 508,72
	Total 74	Subventions d'exploitation*	82 540,41
	Total 75	Autres produits de gestion	14 795,31
	Total 77	Produits exceptionnels	988,92
	Total 042	Op d'ordres de transfert entre section	332 764,54
	Total des recettes d'exploitation		3 505 597,90
Dépenses d'investissement	Total 16	Emprunts et dettes assimilés	164 621,32
	Total 20	Etudes	18 816,66
	Total 21	Immobilisations corporelles	367 281,53
	Total 23	Immo en cours	385 851,28
	Total 040	Opérations d'ordre entre section	332 764,54
	Total 041	Opérations patrimoniales	101 779,85
	Total des dépenses d'investissement		1 371 155,18
Recettes d'investissement	Total 10	Dotations, fonds divers	340 000,00
	Total 13	Subventions	77 850,00
	Total 16	Emprunts	37 782,78
	Total 040	Op d'ordre entre section	1 087 493,88
	Total 041	Opérations patrimoniales	101 779,85
	Total des recettes d'investissement		1 644 906,51

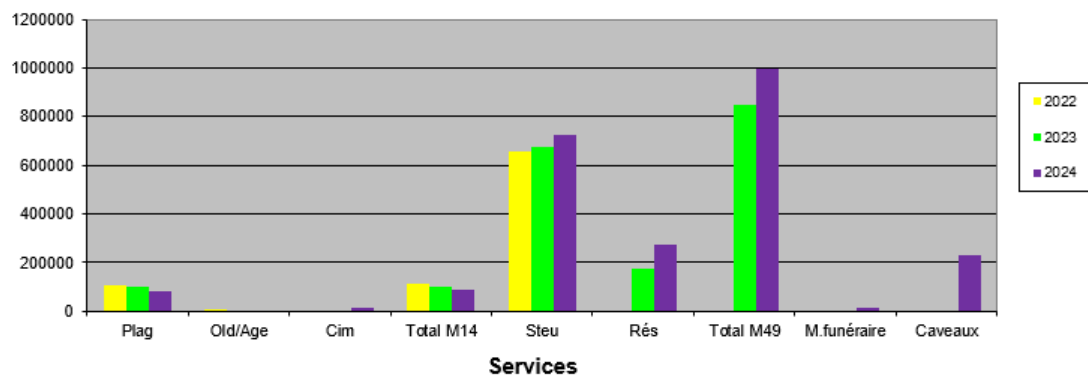
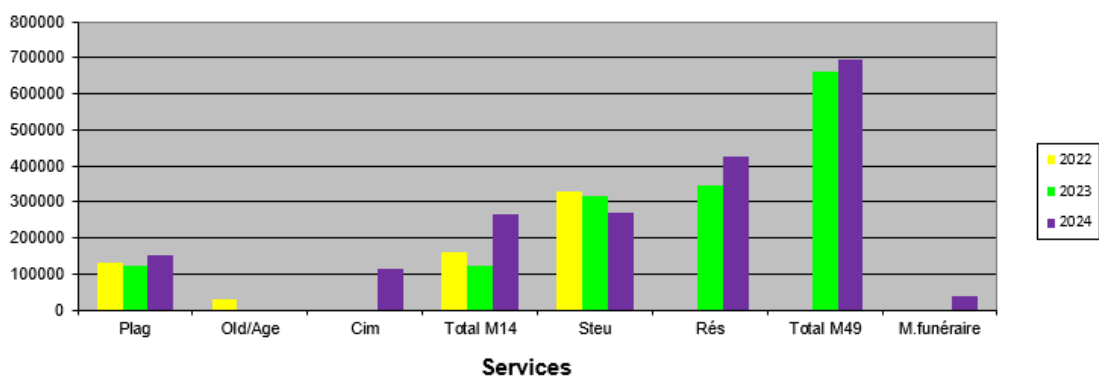
*correspondant à la prime d'épuration accordée par l'Agence de l'Eau

2.3 Budget annexe (M4) caveaux

M4 CAV	CHAPITRES	NATURE	MONTANT EN €
Dépenses d'exploitation	Total 011	Charges à caractère général	230 686,06
	Total 65	Autres charges de gestion	0,47
	Total 042	Op d'ordres de transfert entre section	28 083,59
	Total des dépenses d'exploitations		258 770,12
Recettes d'exploitation	Total 70	Ventes prod fabriqués, presta service	44 610,00
	Total 77	Produits exceptionnels	10 000,60
	Total 042	Op d'ordres de transfert entre section	230 436,06
	Total des recettes d'exploitation		285 046,66
	Total 040	Opérations d'ordre entre section	230 436,06
	Total des dépenses d'investissement		230 436,06
Recettes d'investissement	Total 10	Dotations, fonds divers	55 614,00
	Total 16	Emprunts	85 000,00
	Total 040	Opérations d'ordre entre sections	28 083,59
	Total des recettes d'investissement		168 697,59

2.4. Budget annexe (M4) maison funéraire

M4 MF	CHAPITRES	NATURE	MONTANT EN €
Dépenses d'exploitation	Total 011	Charges à caractère général	15 303,56
	Total 012	Charges de personnel et frais assimilés	39 007,80
	Total 65	Autres charges de gestion	115,00
	Total 042	Op d'ordres de transfert entre section	156,00
	Total des dépenses d'exploitations		54 582,36
Recettes d'exploitation	Total 70	Ventes produits fabriqués, presta service	51 140,00
	Total 75	Autres produits de gestion	243,97
	Total 77	Produits exceptionnels	20 000,00
	Total des recettes d'exploitation		71 383,97
Dépenses d'inv	Total des dépenses d'investissement		0,00
Recettes d'investissement	Total 040	Opérations d'ordre entre sections	156,00
	Total des recettes d'investissement		156,00

2.5. Charges**Chapitre 011 (charges à caract. général) par service****Chapitre 012 (Charges de personnel) par service**

2.6. Participations des communes

Montant de la participation des communes par service de 2020 à 2024 (en € TTC)

année	M57			M49	total
	Entretien et environnement		total	STEU	
	plages	AGE			
2020	257 620	45 200	302 820	1 409 320	1 712 140
2021	260 000	39 100	299 100	1 321 540	1 620 640
2022	250 000	40 000	290 000	1 328 800	1 618 800
2023	304 000	●	304 000		304 000
2024	300 000	107 000 CIM	407 000		407 000

Montant de la participation des communes de 2020 à 2024 (en € TTC)

	CAVALAIRE	LA CROIX VALMER
2020	1 096 122	616 018
2021	1 039 061	581 579
2022	977 522	641 278
2023	177 992	126 008
2024	246 162	160 838

2.7. Dépenses 2024Répartition des dépenses 2024 du budget principal M57 (en € TTC)
(services plages et cimetière)

Dépenses réalisées Exercice 2024			Résultats d'exercice 2024		Résultats de clôture	
fonctionnem ^t	investissem ^t	total budget	fonctionnem ^t	investissem ^t	fonctionnem ^t	investissem ^t
449 404,87	73 217,91	522 622,78	31 838,02	5 947,58	93 935,03	131 034,76

Répartition des dépenses 2024 du budget annexe M49 (en € HT)
(service assainissement)

Dépenses réalisées Exercice 2024			Résultats d'exercice 2024		Résultats de clôture	
exploitation	investissem ^t	total budget	exploitation	investissem ^t	exploitation	investissem ^t
2 831 605,60	1 371 115,18	4 202 720,78	673 992,30	273 791,33	1 095 930,44	1 269 970,57

Répartition des dépenses 2024 du budget annexe M4 maison funéraire (en € HT)

Dépenses réalisées Exercice 2024			Résultats d'exercice 2024		Résultats de clôture	
exploitation	investissem ^t	total budget	exploitation	investissem ^t	exploitation	investissem ^t
54 582,36	0,00	54 582,36	16 801,61	156,00	16 801,61	156,00

Répartition des dépenses 2024 du budget annexe M4 caveaux (en € HT)

Dépenses réalisées Exercice 2024			Résultats d'exercice 2024		Résultats de clôture	
exploitation	investissem ^t	total budget	exploitation	investissem ^t	exploitation	investissem ^t
258 770,12	230 436,06	489 206,18	26 276,54	-61 738,47	26 276,54	-61 738,47





Sivom du
littoral des Maures

PARTIE 2
Service
Assainissement

MISSION

« COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX USEES »

1. LE SERVICE « RESEAUX »

Le service Assainissement est composé des services :

- « réseaux » chargé de la collecte et du transport des eaux usées
- « STEU » chargé du traitement des eaux usées

Le service « réseaux » est composé de 6 personnes :

- 1 ingénieur principal directeur du service
- 1 technicien responsable des réseaux
- 4 agents pour l'entretien des réseaux

Les astreintes sont mutualisées avec celles déjà réalisées par les Communes de Cavalaire et de La Croix Valmer.

Le service a pour mission :

- la collecte et le transport des effluents,
- l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement en régie directe,
- l'étude et la réalisation de travaux sur les réseaux,

Pour l'aider, il possède différents moyens techniques : plans papier et supports informatiques, hydrocureuse, entreprises privées (inspection vidéo, programme d'entretien...).

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE RESEAU

2.1.1. Présentation générale du réseau

ℒ Généralités

Le réseau est de type séparatif. En effet, un réseau est affecté à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) alors qu'un autre réseau assure l'évacuation des eaux pluviales directement rejetées dans le milieu récepteur (milieu dans lequel sont rejetées les eaux usées, traitées ou non).



Le réseau d'eaux usées représente environ 130 km de canalisations (publiques et privées) de différents diamètres et matériaux. La collecte gravitaire dans les principaux bassins versants urbanisés est reprise en bord de mer par des stations de relevage successives.

Il aboutit à la station d'épuration intercommunale de Pardigon et comporte :

- 10 déversoirs d'orage,
- 20 postes de relevage.

L'entretien des réseaux fait l'objet de travaux de réhabilitation ou de construction qui sont exécutés par des entreprises privées ou dans le cadre d'un marché pluriannuel à bons de commande.

Population raccordée aux ouvrages épuratoires

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER :

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2024 : 11 561 soit un taux de couverture de la commune de 98,60%.

La densité linéaire d'abonnés est de 11 561 abonnés/80km.

COMMUNE DE LA CROIX VALMER :

La majorité de la population est raccordée au réseau collectif. Il existe cependant quelques zones d'assainissement autonome (fosses toutes eaux et système d'épandage).

Nombre d'abonnés au 1^{er} janvier 2024 : 4 906 soit un taux de couverture de la commune de 85,07%.

La densité linéaire d'abonnés est de 4 906 abonnés/50km.

2.1.2. Principales opérations de suivi et d'entretien réalisées en 2024

Les services de la Police de l'eau ont déclaré « en voie de conformité » le réseau du système d'assainissement du SIVOM du littoral des Maures.

Curage sur les canalisations et points noirs

En basse saison, un programme de curage est en place de façon à ce qu'une partie du réseau soit nettoyée.

L'équipe de terrain chargée du curage du réseau intervient régulièrement de manière préventive et ponctuellement de manière curative sur certaines portions de réseau, notamment sur celles susceptibles de recevoir des graisses produites par les restaurateurs en saison estivale. S'agissant de la seconde année d'exploitation des réseaux par le SIVOM, le mode de fonctionnement pré-existant a été reconduit avec un entretien des réseaux de Cavalaire-sur-Mer réalisé par les agents du SIVOM avec son camion hydrocureur et des réseaux de la Croix Valmer par la société La Rose.

Les points particuliers du réseau faisant l'objet d'un entretien préventif sur la commune de Cavalaire-sur-Mer sont : les capitaineries privée et publique (1 fois par semaine), les WC de la maison de la mer (2 fois par semaine), la rue Léon Blum, les rues Pierre et Marie Curie, Aubanel et Frédéric Mistral, le centre d'animation du Port, l'avenue de la Vigie (1 fois par mois). Enfin, les réseaux des plages (entre Dauphin plage et les 3 pins), de la rue du Port, de l'avenue Charles de Gaulle, de la rue de la bergerie, de la rue de la baie et de la rue des myrtes font l'objet d'un entretien 1 fois par an.

Sur la commune de la Croix Valmer : rue du Maréchal Juin, rue Frédéric Mistral (1 fois par an).

Hydrocureuse**Opérations d'entretien courant**

Il s'agit des petits travaux (recherche et remplacement de tampons, réparation de pompes, désinsectisation, curage des réseaux...).

Un marché à bons de commande, annuel reconductible trois fois, avait été conclu avec l'Entreprise SOGEA afin de réaliser ces travaux de maintenance sur le réseau d'eaux usées de la commune de Cavalaire-sur-Mer. Durant l'année 2024, 26 569.82 € HT ont été dépensés pour réaliser les différentes interventions relatives aux prestations d'entretien.

Pour le même type de prestation, l'entreprise DALL'ERTA est intervenue sur le réseau de la commune de La Croix Valmer pour un montant de 9 587 € HT.

L'entreprise SNA est intervenue pour procéder à des réparations sur les postes de relevage et a fourni des pompes, y compris pour la STEP, pour un montant de 98 665 € HT.

Pour suppléer les défaillances de notre véhicule hydrocureur sur la commune de Cavalaire-sur-Mer, nous faisons appel à AZUR ASSAINISSEMENT DU GOLFE. Des interventions ont été commandées en 2024 pour un montant de 1 912.78 € HT.

Les interventions de débouchage et de curage des postes sont réalisées par l'entreprise LA ROSE sur la commune de La Croix Valmer pour un montant de 1 723 € HT.

L'entreprise STD AZUR procède au traitement de désinsectisation du réseau de la commune de Cavalaire-sur-Mer. Au total, 4 interventions sur l'ensemble du centre-ville ont été réalisées pour un montant de 2 050,00 € HT.

L'entreprise AZUR HYGIENE PROTECTION procède au traitement de désinsectisation et de dératisation du réseau de la commune de La Croix Valmer. Au total, 3 interventions sur les points sensibles et les postes de relevage ont été réalisées pour un montant de 2 444.41 € HT.

Interventions d'astreinte

Une astreinte fonctionnant tous les jours de l'année est en place de façon à intervenir rapidement lors d'un dysfonctionnement sur le réseau de Cavalaire-sur-Mer et le week-end de début octobre à fin mai et tous les jours de début juin à fin septembre sur le réseau de La Croix Valmer.

2.1.3. Liste des travaux entrepris sur le réseau en 2024

Commune de Cavalaire-sur-Mer :

- Renouvellement du réseau des rues : Bd de la Roseraie (928.5ml) : 242 925.83 € HT, avenue Jericho : (358 ml) : 93 335.10 € HT
 - Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues Miramar (53.5mL), Alphonse Daudet (74ml), Mistral (378ml) : 174 461.94 € HT
- Le linéaire de réseau public étant estimé à 47 km, le taux de renouvellement est de 2.7%.

Commune de La Croix Valmer :

- Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues du Maréchal Juin (120mL), bd de Sylvabelle (164ml), avenue Frédéric Mistral et route du Col (24ml) : 115 065.5 € HT.
- Le linéaire de réseau public étant estimé à 33 km, le taux de renouvellement est de 1.07%.

- PR1 : changement des clapets cuve 1
- PR2 : remplacement de vannes
- PR3 : remplacement vannes, clapets et tuyauterie cuve 2
- PR BONPORTEAU : remplacement vannes, clapets et tuyauterie + achat des pièces pour réalisation d'une nouvelle armoire
- PR MARINA VIVA : achat des pièces pour réalisation d'une nouvelle armoire
- PR COLLIERES : remplacement de 2 clapets
- PR SQUARE : changement des clapets entre les moteurs + abaissement de la surverse 2
- PR CAPITAINERIE : remplacement d'un clapet
- PR PARDIGON PLAGE : remplacement de l'armoire électrique

SUR LES DEUX COMMUNES :

Mise en place d'une supervision commune (PCWIN 2 – Lacroix Sofrel)

2.1.4. Interconnexion entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Il existe des problèmes d'arrivées d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Ces arrivées sont dues à de mauvais branchements de particuliers mais aussi à des fissures de canalisation.

De nombreux efforts (surveillance et réfection des anciennes canalisations, tests d'étanchéité sur les travaux neufs...) ont été mis en place visant à améliorer le taux de transfert.

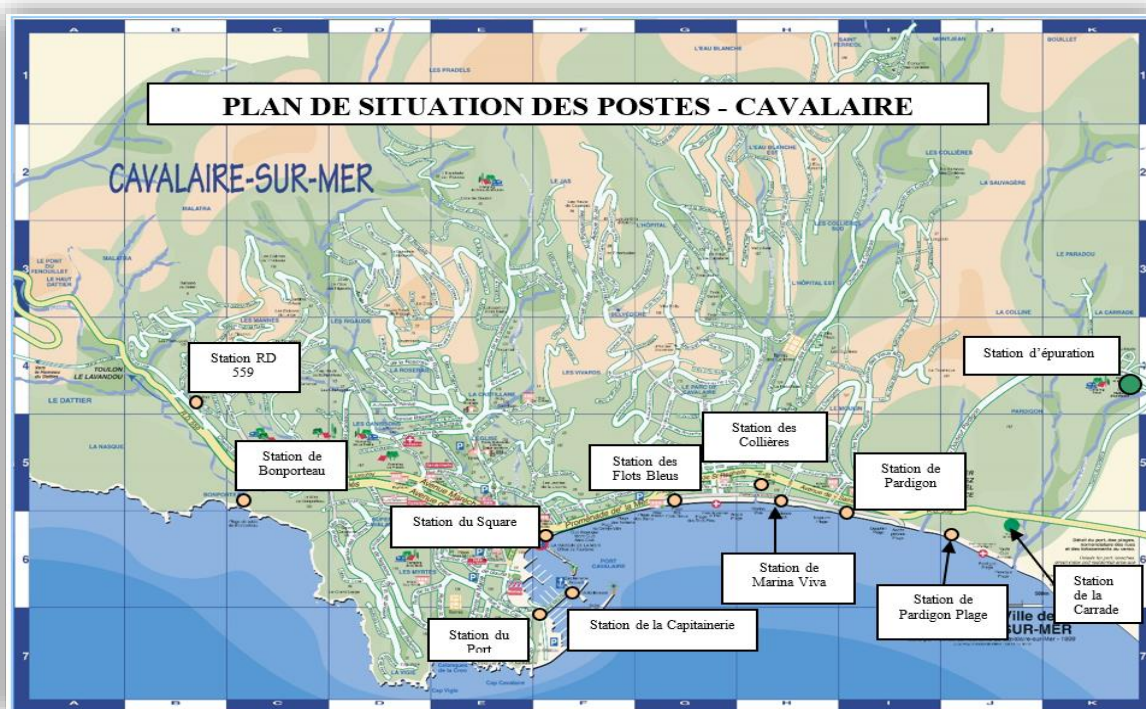
Pour lutter contre les eaux claires parasites (aléatoires et permanentes) et réduire les volumes transitant dans les postes de relevage, notamment par temps de pluie, différentes solutions ont été testées, notamment la réalisation de tests de fumigation. Ces tests n'ayant pas permis de réduire suffisamment les volumes, il a été décidé de mettre en place le Contrôle de Conformité Assainissement obligatoire en cas de vente d'un bien sur les 2 communes à partir du 1^{er} septembre 2023. Il a pour objet de chercher les connexions entre les eaux usées et les eaux pluviales. Depuis le 1^{er} juillet 2024, les agents du service réseaux sont chargés de procéder au CCA des logements individuels (plus de 400 contrôles en 2024), l'entreprise ARES CONTROLE est chargée de contrôler les parties communes des copropriétés.



2.2. LES POSTES DE RELEVAGE ET LA STATION D'EPURATION

2.2.1. Présentation générale

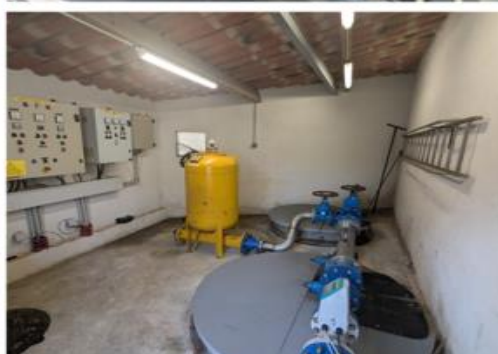
➤ La collecte des effluents du réseau eaux usées de la ville de Cavalaire-sur-Mer s'effectue par l'intermédiaire de 9 stations de relèvement et d'une station de refoulement :

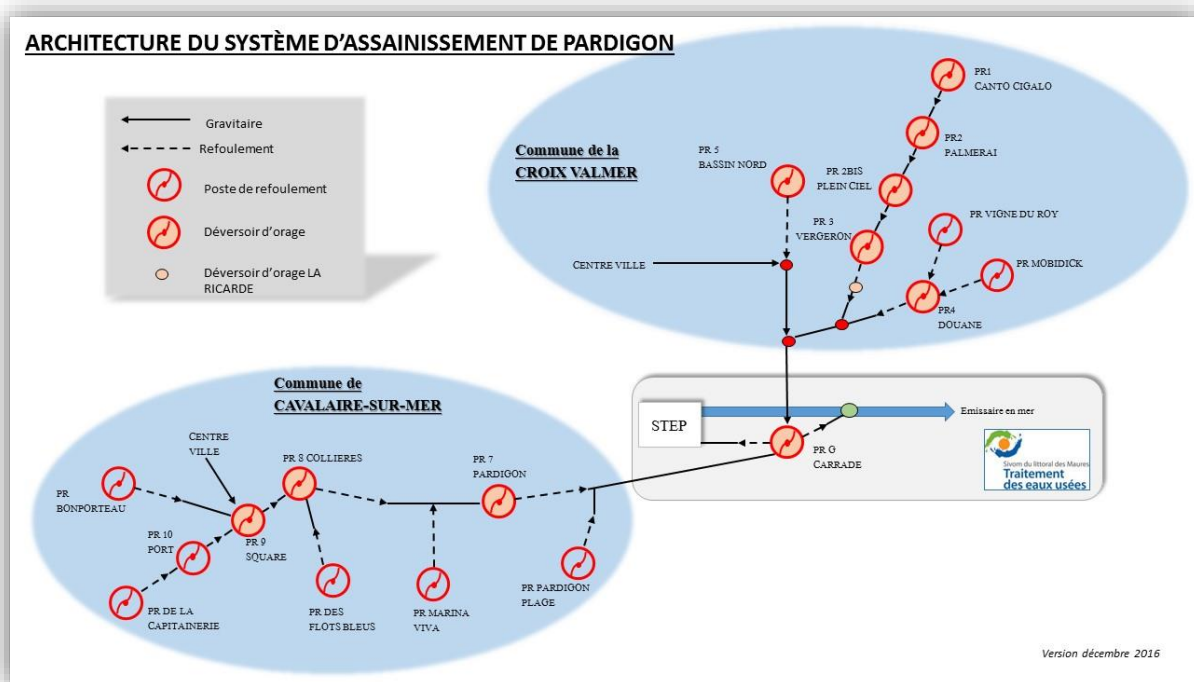


La collecte des effluents du réseau eaux usées de la commune de La Croix Valmer s'effectue par l'intermédiaire de 4 stations de relèvement et 5 stations de refoulement, soit :



PR1





Les effluents des 2 communes sont collectés par le poste de refolement de la Carrade qui les envoie en entrée de STEP.

2.2.2. Faits marquants de 2024

📌 Fonctionnement général

Le fonctionnement des installations a été globalement satisfaisant sur la commune de Cavalaire-sur-Mer. De nombreuses interventions de dépannages ont été réalisées sur les postes de la commune de La Croix Valmer.

📌 Investissements et aménagements

De nombreuses petites réparations ont eu lieu notamment sur les postes de la commune de La Croix Valmer :

- PR1 : changement des clapets cuve 1
- PR2 : remplacement de vannes
- PR3 : remplacement vannes, clapets et tuyauterie cuve 2

Et celle de Cavalaire-sur-Mer :

- PR BONPORTEAU : remplacement vannes, clapets et tuyauterie + achat des pièces pour réalisation d'une nouvelle armoire
- PR MARINA VIVA : achat des pièces pour réalisation d'une nouvelle armoire
- PR COLLIERES : remplacement de 2 clapets
- PR SQUARE : changement des clapets entre les moteurs + abaissement de la surverse 2
- PR CAPITAINERIE : remplacement d'un clapet
- PR PARDIGON PLAGE : remplacement de l'armoire électrique

Ce type de réparations devrait se poursuivre dans les prochaines années.

2.2.2. Orientations pour l'avenir

Stations de relevage

Un contrat de vacataire sera proposé à un automaticien pour l'année 2025 pour nous accompagner sur le déploiement en régie des nouvelles armoires.

Réseau d'assainissement

La mise en place d'un programme pluriannuel de travaux sera étudiée en fonction de la capacité des 2 communes membres à définir leurs programmes pluriannuels de voirie avec précision. Quoiqu'il en soit, il est envisagé pour les 4 prochaines années des investissements à hauteur de 500 000 - 550 000 € HT de travaux de renouvellement de canalisation.

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Les tarifications

L'ensemble des charges d'exploitation du Service Assainissement supporté par le budget annexe correspond à l'entretien et à la maintenance des réseaux et au traitement des eaux usées assurés par les services du SIVOM du littoral des Maures.

La ressource principale du service est constituée par :

- ① une part variable ou proportionnelle : cette redevance est assise sur le volume d'eau prélevée par l'usager du Service Assainissement sur le réseau public de distribution de l'eau.
- ② une part fixe : les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer, communes touristiques, comptent un grand nombre de résidences secondaires, logements meublés, résidences de tourisme, campings... qui ne génèrent pas ou peu de consommation pendant une partie de l'année en raison de leur inoccupation. Ainsi, le produit de la redevance d'assainissement perçu par ces usagers est relativement faible alors que les charges fixes du budget de l'assainissement sont importantes et ne peuvent être financées par une redevance essentiellement proportionnelle.

Le service assainissement perçoit également le produit du Contrôle de Conformité Assainissement et la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

3.2. ELEMENTS FINANCIERS

Les éléments budgétaires sont les suivants pour l'année 2024 :

INVESTISSEMENT	Dépenses : 1 371 115 €	Recettes : 1 644 907 €
EXPLOITATION	Dépenses : 2 831 606 €	Recettes : 3 505 598 €



MISSION

« TRAITEMENT DES EAUX USEES »

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Un équipement intercommunal

Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer se sont regroupées dès 1966 pour traiter ensemble leurs eaux usées. Elles se sont dotées d'une station d'épuration performante et ont fait le choix d'un service public géré en régie à simple budget autonome pour une meilleure maîtrise des coûts et la garantie d'un traitement de qualité.



Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer en quelques chiffres :

	Superficie (km ²)	Population permanente	Population estivale (estimation)	Volume d'eaux usées reçu dans le réseau collectif (m ³)		
				2022	2023	2024
Cavalaire- sur-Mer	16,8	7 469	60 000	788 000	773 177	912 710
La Croix Valmer	22,4	3 901	35 000	405 128	363 131	449 544
Total	39,2	11 273	95 000	1 193 128	1 136 308	1 362 254

Année	2022	2023	2024
Pluviométrie en mm	516	552	840

1.2. Spécifications techniques des ouvrages

Le système d'assainissement est composé d'un réseau et d'une station d'épuration intercommunaux.

Les eaux usées arrivant à la station d'épuration présentent les caractéristiques d'une eau résiduaire urbaine.

1.2.1. Modes de traitement des eaux usées

- traitement physico-chimique avec adjonction de réactifs chlorure ferrique, chaux, polymère anionique et décantation lamellaire (traitement primaire)
- traitement biologique avec nitrification (traitement secondaire)
- traitement filtre à sable avec désinfection aux ultras violets sur 200m³/jour (traitement tertiaire)

1.2.2. Rejet en mer

- émissaire principal de 1 450 m en béton armé tôle de diamètre 600 mm avec un diffuseur établi à 38 m de profondeur
- émissaire de secours en PVC de 1 300 m (diamètre 400 mm) avec diffuseur dont l'exutoire se situe à 350 m de profondeur
- installations terrestres de rejet : canalisation de 1 000 m en fonte ductile (diamètre 600 mm)

1.3. Propriété des ouvrages et terrains

Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer ont délégué en 1966 la gestion de leur station d'épuration au SIVOM du littoral des Maures et en 2023 la collecte et le transport des eaux usées.

Le SIVOM assure le fonctionnement et l'entretien des ouvrages communs suivants :

- Poste de refoulement général de La Carrade
- Poste de refoulement du camping Roux
- Canalisations de refoulement
- Station d'épuration
- Canalisation gravitaire terrestre
- Emissaires en mer
- Chambre de tirage émissaires

tours de désodorisation et bassins de biofiltration

**1.4. Données numériques****1.4.1. Charges hydrauliques**

Capacité de traitement : 68 000 Équivalent-habitants

Taux de dépollution : 99 %

Caractéristiques principales

Volume traité en moyenne par an : 1,2 millions de m³

Volume moyen traité par jour* (par temps sec) :

- en été : 7 500 m³/J- en hiver : 2 000 m³/JDébit de pointe par jour : 10 200 m³/J *

*valeurs comprenant les matières de vidange

1.4.2. Charges polluantes

paramètres	charges polluantes (en kg/jour)			
	autorisées	maximum atteint		
		2022	2023	2024
MEST**	6 120	4 160	2 894	3 171
DBO ₅ **	4 080	3 951	2 915	3 403
DCO**	10 200	6 289	5 887	5 974

** DBO₅ : demande biochimique ou biologique en oxygène pour 5 jours

** DCO : demande chimique en oxygène

** MEST : matières en suspension totales

1.4.3. Performances d'épuration

La qualité des eaux épurées avant rejet répond aux normes prévues par l'arrêté du 1^{er} avril 2014 :

paramètres	concentration maximale	rendement minimum
MEST	35 mg/litre	90%
DBO ₅	25 mg/litre	80%
DCO	125 mg/litre	75%

Les niveaux de rejet de la station d'épuration en 2024 étaient de :

paramètres	rendement minimum en %	
	2023	2024
MEST	94.50	92.88
DBO ₅	95.71	94.99
DCO	91.75	90.94

Ces mesures ont été prises au cours de 104 bilans de 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration.

1.5. Organisation du service

1.5.1. Une équipe de cinq agents

Un responsable d'exploitation de la STEP

Des responsables des secteurs :

- Déshydratation, physicochimique, traitement tertiaire (REUT)
- Biofiltration, physicochimique
- Désodorisation, Carrade
- Prétraitement, laboratoire d'analyses
- Prétraitement, entretien général

Il est nécessaire pour l'exploitation que les agents soient polyvalents dans la plupart des secteurs.

1.5.2. Des astreintes hebdomadaires

La station d'épuration fonctionnant 24h/24, trois agents se relaient, depuis le 1^{er} juin 2018, pour assurer la continuité des services en dehors des heures ouvrées. Ils ont accès à distance au système de contrôle commande permettant de modifier plusieurs paramètres et d'éviter certains déplacements.

2. DEMARCHE QUALITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Contrôle du système d'assainissement

2.1.1. Autosurveillance

L'auto-surveillance est effectuée sous la responsabilité du maître d'ouvrage. C'est le moyen dont il dispose pour s'assurer du bon fonctionnement du système d'assainissement et pour l'améliorer si nécessaire.

L'autosurveillance couvre à la fois :

- l'organisation de l'exploitation et de la surveillance du système d'assainissement à travers le manuel d'autosurveillance,
- la tenue d'un registre de fonctionnement pour le suivi,
- la mise en œuvre des moyens de mesure,
- la réalisation des mesures et analyses pour surveiller le fonctionnement du réseau de collecte de la station d'épuration,
- l'information et la transmission des données aux services de Police de l'eau et de l'Agence de l'eau.

En 2024, les analyses ont été confiées au laboratoire VEOLIA à Sainte-Maxime. Cela représente :

- 24 analyses des matières de vidange (DBO5, DCO, MEST, PH NTK, PT),
- 24 analyses des matières de curage (DBO5, DCO, MEST, PH NTK, PT),
- 104 analyses d'eaux usées brutes et épurées (DBO5, DCO, MEST, PH, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT),
- 8 analyses (AOX, METOX, MI, NGL, ORTHO-PHOSPHATE),
- 52 analyses de matières sèches,
- 2 analyses de boues (NFU 44-095),
- 104 analyses REUSE (MES, E.coli, conductivité),
- 3 analyses dégrillages.

Le nombre maximal d'échantillons non conformes autorisés par an est de 9. En 2024, deux prélèvements de MEST n'ont pas été conformes à l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2004. Toutes les données recueillies dans le cadre de l'autosurveillance sont mensuellement transmises aux services de l'Agence de l'eau et de la Police de l'eau.

Tous les ans, la société Chess Epur' a pour mission de contrôler tous les dispositifs d'autosurveillance de la STEP et des réseaux de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix-Valmer. Dans son rapport du 18 mars 2024, elle a attribué la note de 9,7/10 !

*salle
de supervision*



2.2. Récupération et traitement des matières de vidange

2.2.1. Aire de service pour camping-cars

Toute vidange en milieu naturel entraîne une pollution. Pour réduire le nombre de dépotages sauvages, la station d'épuration met gracieusement à disposition une aire de vidange des eaux grises (vaisselle) et noires (toilettes).

2.2.2. Conventions de dépotage

Le SIVOM du littoral des Maures a établi une convention de dépotage avec Groupement Varois de l'Assainissement, Azur Assainissement, LAUSAN, VB LOC, Speed Débouchage, Le Petit Coin Events, Débouch'moi83, Propolys et les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer.

Grâce à ces conventions, ce sont en tout plus de 10 structures autorisées à déverser leurs sous-produits de l'assainissement à la station d'épuration.

Ces dépotages ont lieu dans une fosse réservée à cet usage, selon certaines modalités techniques, administratives et financières et dans les conditions du règlement pour l'admission des sous-produits de l'assainissement à la station d'épuration. Cette convention précise l'origine, la qualité des matières admissibles mais également le volume total journalier maximum accepté, les conditions d'accès et de dépotage, le contrôle des opérations de dépotage, la responsabilité des signataires, le montant de la redevance...



2.3. Certification ISO 14001 : 2015

Le 23 juin 2024, le SIVOM du littoral des Maures a renouvelé sa certification ISO 14 001 : 2015 pour son système de management environnemental lié à son activité de traitement des eaux usées. Attribué par l'entreprise SOCOTEC, cette certification vient récompenser tous les efforts engagés de longue date par le SIVOM en matière d'environnement. Cette démarche permet d'améliorer les pratiques dans une logique de progrès continu dans le sens d'une réduction des impacts environnementaux.

2.4. Laboratoire

- Achat de consommables et réactifs (DBO5, DCO, MEST...)
- Constats de vérification pour DR 3800 et LT 200-2 (appareils de mesure LABO)
- Vérification et étalonnage de la balance et du dessiccateur



2.5. Contrôle des émissaires

Tous les cinq ans, la station d'épuration doit effectuer une inspection complète des émissaires (intérieur et extérieur) et des ouvrages assurant leur stabilité sur le fond marin.

Elle concerne :

- l'émissaire terrestre d'une longueur de 1000 m environ et d'un diamètre 600 mm, entre la station d'épuration et la chambre de tirage
- l'émissaire maritime : le départ de l'émissaire est situé dans la chambre de tirage, il est d'une longueur de 1450 m et d'un diamètre 600 mm

Le dernier contrôle a été effectué en août 2024 (inspection visuelle par les Espaces Maritimes de la CCGST).

2.6. Suivi du milieu récepteur situé dans l'air d'influence du rejet de l'effluent

Selon l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018, le suivi du milieu naturel doit être réalisé annuellement en raison du recul de l'herbier de posidonie.

Cette mission est effectuée par le service Espaces Maritimes de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez depuis 2021.

3. LA REUTILISATION DES EAUX USEES

Ce projet, impulsé par le SIVOM du littoral des Maures, en association avec les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer, s'inscrit dans une démarche d'exploitation durable de la ressource. Il consiste à faire bénéficier les utilisateurs potentiels d'une eau valorisée de qualité répondant à leurs besoins, de mettre à disposition une ressource en eau pérenne et de qualité (non potable) sans contrainte de restriction en période de sécheresse.

Ce projet a abouti en maîtrisant les conditions techniques et économiques de réutilisation des eaux usées, avec l'obtention des autorisations administratives d'exploitation à un prix de revient acceptable. Le SIVOM du littoral des Maures est maître d'ouvrage de la production d'eau industrielle et donc du procédé de traitement complémentaire des eaux usées. Celui-ci est implanté sur le site même de la station d'épuration.

A ce jour le process permet l'arrosage de la parcelle du monument aux morts de La Croix Valmer et la distribution d'eau aux hydrocureuses. Une économie d'eau potable d'environ 300 m³ par an.

4. EAUX USEES TRAITEES

4.1. Répartition des volumes au niveau des communes

Volume de Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer en 2024

	Volume	Répartition
Cavalaire-sur-Mer	912 710 m ³	67 %
La Croix Valmer	449 544 m ³	33 %
Total	1 362 254 m ³	100 %

Pluviométrie en 2024 : 840 mm

4.2. Prime d'épuration

En 2024, le montant de l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 82 540,41 euros. Cette prime vient récompenser les efforts fournis pour assurer le bon fonctionnement des équipements, améliorer le rendement épuratoire et valoriser les boues d'épuration.



5. PERSPECTIVES 2025

Voici les perspectives 2025 du service « STEP » :

- Renouvellement de la Certification avec la nouvelle version ISO 14001 : 2015 en mai 2024
- Sensibilisation et lutte contre les filasses et les macrodéchets présents dans les réseaux
- Remplacement d'automates avec mise à jour du langage de programmation
- Renouvellement diverses pompes flygt
- Remplissage des bio-filtres avec des billes
- Etude de courantologie pour vérifier l'emplacement de l'émissaire
- Suivi du milieu
- Remplacement des 2 PC de supervision avec mise à jour des logiciels
- Achat d'un manitou avec option nacelle et fourche
- Etude désodorisation du local déshydratation
- Etude de faisabilité passage en niveau A (européen) de la REUT et de nouveaux usages comme le nettoyage de carénage et usages urbains et l'extension du réseau jusqu'au Port de Cavalaire
- Poursuite des études pour l'installation de panneaux solaires
- Remplacement décantation lamellaire tranche 2 (étude et lancement du marché de travaux)
- Etude de l'automatisation de la gestion des boues
- Etude renouvellement et optimisation du pré-traitement
- Démolition de l'escalier extérieur et installation d'un nouvel escalier
- Climatisation du bâtiment administratif



**Sivom du
littoral des Maures**

PARTIE 3

Service Plages

MISSION

« NETTOYAGE MECANIQUE DES PLAGES »

1. PLAGES CONCERNEES

Le nettoyage mécanique des plages est effectué sur les plages suivantes :

- sur la commune de La Croix Valmer :
 - o Plage du Débarquement
 - o Plage d'Héraclée
 - o Plage de Gigaro
- sur la commune de Cavalaire-sur-Mer :
 - o Plage du centre-ville
 - o Plage du Parc
 - o Plage du Dauphin
 - o Plage de Pardigon

2. LINEAIRE ET SURFACE A TRAITER

	linéaire côtier	surface
Cavalaire-sur-Mer	2 300 m	De 3,5 à 7,5 ha
La Croix Valmer	2 000 m	De 3 à 8,5 ha
total	4 300 m	De 6,5 à 16 ha

La surface totale à traiter varie suivant la hauteur de la mer (une plus grande surface en été, due à une pression atmosphérique élevée et un engraissement naturel de sable en général plus important qu'en hiver).

3. PERSONNEL

Pour effectuer le nettoyage mécanique des plages, l'équipe du service plages est composée en 2024 de :

- 2 agents titulaires à temps complet,
- 1 agent en CDD de janvier à décembre,
- 1 agent en CDD d'avril à décembre.



4. CALENDRIER DE LA PRESTATION

- ⇒ Juin à septembre : 1 passage tous les jours
- ⇒ Octobre : 1 passage tous les 2 jours (sauf le week-end)
- ⇒ Novembre à mars : nettoyage à la demande suivant la météo
- ⇒ Avril et mai : 2 à 3 passages hebdomadaires sauf pour la plage de Gigaro où 1 passage hebdomadaire a été effectué. Des passages supplémentaires ont été réalisés lors des week-ends à forte fréquentation
- ⇒ Juin : rechargement des plages de Cavalaire-sur-Mer avec sable extrait

5. EQUIPEMENT

- un tracteur agricole *Massey Ferguson 180 ch*
- un tracteur *Claas*
- une nettoyeuse de plage *STR 2500 Beach Tech*
- une nettoyeuse de plage *T170 Canicas*
- un tractopelle *JCB*
- un camion 6*4 *Renault Premium*
- un porte-caisson et un caisson
- un véhicule utilitaire *Renault Kangoo*

Une convention est en cours avec la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez pour la mise à disposition d'un camion polybenne avec chauffeur en cas de besoin pour la gestion des déchets de plage.



Porte-caisson et caisson



tracteur Massey Ferguson

tracteur Claas

6. EVOLUTION DE LA PRESTATION

De 1982 à 1993 : 1 nettoyeuse pour des passages tous les 2 à 3 jours

De 1994 à 1999 : 2 nettoyeuses pour des passages tous les 2 jours

De 2000 à nos jours : 2 nettoyeuses pour des passages tous les jours

7. DECHETS DE PLAGE

Tous les déchets de plage sont ramenés au SIVOM et stockés à côté de la plateforme de déchets verts.

La procédure de tri des déchets est la suivante : en fin de saison, tous les déchets entreposés sont criblés à l'aide d'un cribleur rotatif. Le sable, la posidonie et les galets sont redéposés sur la plage, la fraction végétale est dirigée vers la plateforme de broyage des déchets verts.

Pour la plage de Gigaro, les déchets sont vidés à l'embouchure du ruisseau d'Héraclée et triés manuellement de sorte à ne laisser sur place que les déchets végétaux.



Cribleuse

8. CHIFFRES CLES DE 2024

En 2024, l'utilisation des tracteurs (d'avril à décembre), de la tractopelle, du camion et du porte-caisson (de mars à octobre) s'établit comme suit :

	TRACTEURS + CRIBLEUSE	TRACTOPELLE	CAMION	TOTAL	%
Cavalaire-sur-Mer	354 h	64 h	2 h	420 h	54,55 %
La Croix Valmer	325 h	25 h	0 h	350 h	45,45 %
TOTAL	679 h	89 h	2 h	770 h	100 %

Afin que la répartition des coûts soit la plus équitable possible pour chacune des communes, les élus ont décidé de mettre en place une convention de mise à disposition d'engin avec chauffeur pour toute demande d'intervention spécifique ainsi qu'une convention de mise à disposition d'un conducteur.

*Avant/après le passage
de l'équipe*





**Sivom du
littoral des Maures**

PARTIE 4
**SERVICE
FUNERAIRE**

GESTION DU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE PARDIGON ET DE LA MAISON FUNERAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER

1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE "GESTION FUNERAIRE" AU SIVOM

1.1. Contexte du transfert de la compétence

Le 1^{er} janvier 2024, le SIVOM du littoral des Maures a pris en charge la compétence "gestion funéraire", incluant la gestion du cimetière intercommunal de Pardigon et celle de la maison funéraire de Cavalaire-sur-Mer. Ce transfert a été effectué dans le cadre d'une réorganisation des services intercommunaux visant à centraliser certaines fonctions et à garantir une meilleure coordination des services publics locaux.

Le SIVOM assure désormais la gestion des infrastructures funéraires et de l'accompagnement des familles dans leurs démarches, auparavant gérés par les communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer. Cette prise en charge marque une étape importante pour le SIVOM, avec la mise en place d'une organisation et de procédures adaptées à ce nouveau domaine de compétence.

1.2. Objectifs du transfert de compétence

L'objectif de ce transfert était de renforcer l'efficacité, l'accessibilité et la cohérence des services funéraires tout en offrant un cadre unifié pour les usagers.

Ainsi, les axes suivants ont été privilégiés :

- centraliser la gestion des services funéraires pour garantir une prise en charge homogène et cohérente sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- optimiser les coûts grâce à la mutualisation des ressources et à une gestion plus centralisée des infrastructures,
- améliorer la qualité de service en mettant en place des équipements modernes et en assurant un meilleur accompagnement des familles endeuillées.

1.3. Actions mises en place pour garantir une transition réussie

Plusieurs actions ont été mises en place pour garantir la réussite de cette transition :

- le recrutement et la formation du personnel

Pour assurer une transition en douceur, le SIVOM a intégré un agent des anciennes structures de gestion funéraire. Des formations ont été organisées pour garantir la maîtrise des nouvelles procédures et la qualité de l'accueil.

- l'harmonisation des tarifs du cimetière

Le 25 novembre 2024, les délégués syndicaux ont délibéré en faveur d'une harmonisation des tarifs en tenant compte de ceux pratiqués jusqu'ici par les deux communes et de l'évolution des prix. Résultat : des tarifs plus adaptés aux besoins de fonctionnement du cimetière et plus justes pour les usagers et concessionnaires.

- l'harmonisation des procédures administratives

Le SIVOM a mis en place des procédures communes pour la gestion des demandes de concession et des sépultures.

- l'adoption du règlement du cimetière intercommunal

Un nouveau règlement du cimetière, désormais intercommunal, a été adopté au dernier trimestre 2024. En phase avec la législation en vigueur, il tient également compte des anciens règlements communaux. Une disposition essentielle a été ajoutée : l'interdiction des inhumations en pleine terre sous réserve des conclusions de l'étude hydrogéologique en cours.

- la mise à niveau des équipements

Un audit des équipements existants a été réalisé et des travaux de modernisation seront entrepris pour améliorer le cimetière intercommunal.

- l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion des cimetières

Le SIVOM a investi dans un outil permettant de gérer le cimetière intercommunal en tout lieu et toute circonstance. L'acquisition de ce logiciel était indispensable pour la gestion unique des deux cimetières communaux.

2. PERSONNEL EN CHARGE DE LA GESTION FUNERAIRE

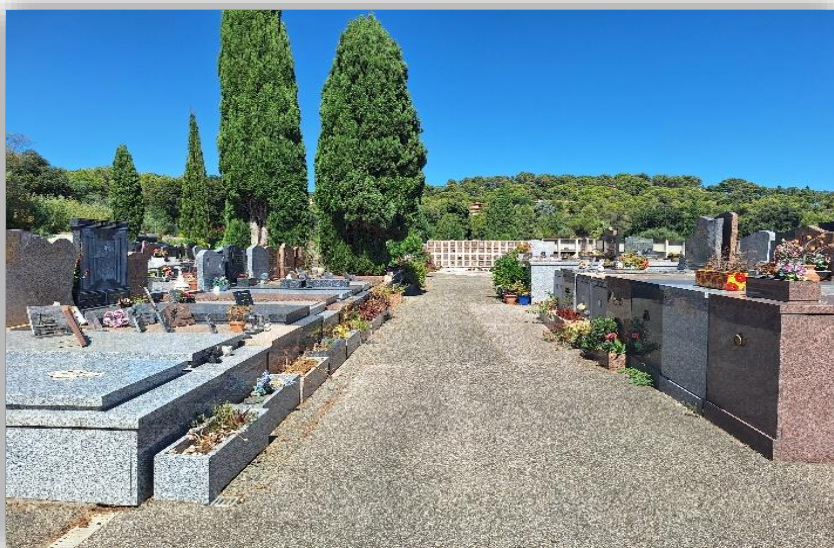
Le service funéraire comprend :

- un directeur (100%),
- un agent en charge de l'entretien des espaces verts (100%),
- une secrétaire (20%),
- une assistante de direction (20%),
- une comptable (20%).

3. GESTION DU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE PARDIGON

3.1. Présentation générale du cimetière

Le cimetière intercommunal de Pardigon est un espace dédié à la sépulture des défunts des communes membres du SIVOM. Il s'étend sur une surface d'environ 10 000 m² et offre différentes options de sépulture : terrains en pleine terre, caveaux individuels ou familiaux, columbariums et puits cinéraire. La gestion de cet espace s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement, de l'histoire locale et des souhaits des familles endeuillées.



Cimetière n°3

Cimetière de la Carrade



Cimetière n°1

3.2. Activités et interventions de l'année 2024

Voici les activités et interventions réalisées en 2024 :

- l'entretien et l'aménagement du site

Des travaux d'entretien réguliers ont été réalisés pour garantir la sécurité et la propreté du cimetière. Cela inclut la taille des haies, le nettoyage des allées et la rénovation de certaines infrastructures. Les agents des communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer interviennent également régulièrement à la demande du SIVOM. Ils apportent une aide précieuse pour la préparation de la Toussaint : nettoyage complet du cimetière, plantations... La balayeuse cavaloise entretient, quant à elle, chaque mois les allées goudronnées du cimetière.

- la gestion administrative des sépultures

En 2024, 27 nouvelles concessions ont été attribuées et 24 renouvellements ont été effectués. Le service a veillé à la bonne gestion de l'espace avec un suivi précis des concessions en cours et des échéances de renouvellement.

- le lancement d'une étude hydrogéologique

Cette étude a de multiples objectifs. Elle permettra de mettre en exergue la présence d'eau souterraine qui pourrait présenter un risque pour les caveaux. A contrario, elle déterminera si les zones dites humides le sont réellement. Cela aura un impact financier important car cela permettra au SIVOM de se « déresponsabiliser » dans le cadre de caveaux « noyés » qui ne sont pas le résultat d'une infiltration souterraine mais d'une malfaçon lors de la pose de la dalle par le marbrier. Ainsi, le SIVOM sera exonéré du paiement de frais de pompage coûteux qui seront donc à la charge du concessionnaire. Les conclusions de cette étude permettront peut-être d'interdire les inhumations en pleine terre sur certains secteurs et d'obliger le concessionnaire à opter pour un caveau étanche qui laissera les défunts se consumer décemment.

3.3. Statistiques et fréquentation

- Nombre total de concessions délivrées en 2024 : 51
- Nombre d'inhumations effectuées : 74
- Répartition des types de sépultures : 43 caveaux, 5 pleine terre, 15 columbariums, 11 dispersions

3.4. Potentiel d'accueil actuel du cimetière intercommunal

Malgré les apparences, le cimetière intercommunal de Pardigon présente un potentiel d'accueil élevé en termes de défunts et de restructuration.

En effet, en fin d'année 2024, on dénombre :

- 184 concessions échues depuis plus de 2 ans,
- 31 concessions échues depuis moins de 2 ans.

On estime le taux de reprise des concessions échues depuis plus de 2 ans à 90% (non renouvellement et abandon).

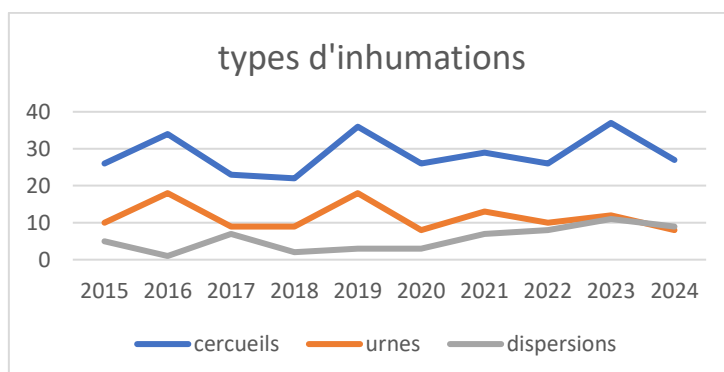
Les concessions échues depuis moins de 2 ans seront vraisemblablement renouvelées à hauteur de 50%.

3.5. Evolution des types d'inhumations sur les dernières années

Le graphique ci-dessous présente l'évolution depuis 2014 des types d'inhumation suivants : en cercueil ou reliquaire, en urne et les dispersions de cendres, au cimetière de Pardigon.

Les inhumations dites traditionnelles et les inhumations en urne connaissent une évolution similaire. Les dispersions dans les puits cinéraires du cimetière sont en progression constante mais n'impactent pas énormément les chiffres.

A noter que les dispersions en pleine nature qui n'apparaissent pas dans le graphique sont relativement fréquentes sur Cavalaire-sur-Mer et La Croix Valmer, principalement en raison de la présence de la mer Méditerranée.



3.6. Les crémations

En 2022, la moyenne nationale des crémations était supérieure à 40%. La demande augmente régulièrement et aura un impact certain sur le cimetière intercommunal.

Les chiffres des admissions de la maison funéraire de Cavalaire-sur-Mer en 2024 font apparaître 147 défunts admis dont 85 seront ensuite crématisés soit environ 58 % de crémations.

Environ 80% de ces défunts crématisés n'ont pas été inhumés dans le cimetière de Pardigon mais dispersés en pleine nature ou inhumés dans des urnes sur des communes extérieures.



4. GESTION DE LA MAISON FUNERAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER

4.1. Présentation de la maison funéraire

La maison funéraire de Cavalaire-sur-Mer, située 376 avenue de la Castellane, est un espace dédié à la réception des corps avant leur inhumation ou crémation. Elle est composée d'une salle de préparation, de deux chambres funéraires et d'un espace d'accueil pour les familles. Ce service est accessible à tous, indépendamment du choix du prestataire funéraire.



4.2. Fonctionnement de la maison funéraire

L'année 2024 a été une année exceptionnelle. En effet, la moyenne annuelle des admissions d'environ 120 défunts a été largement dépassée avec 157 personnes admises. Le montant total des prestations facturées s'élève à 51 140 € HT.

L'entretien des extérieurs est assuré une fois par semaine par l'agent en charge de l'entretien du cimetière.

4.3. Activités et services proposés en 2024

En 2024, la maison funéraire a accueilli 152 familles, offrant des services personnalisés pour chaque situation.

La gestion des demandes de réservation des chambres funéraires a été optimisée, permettant une meilleure fluidité dans les réservations et une réponse rapide aux besoins urgents des familles.

Les tarifs de la maison funéraire augmenteront à partir du 1^{er} janvier 2025 mais resteront très compétitifs.

5. PERSPECTIVES DU SERVICE FUNERAIRE POUR 2025

Malgré les défis liés à ce premier transfert de compétence, le SIVOM du littoral des Maures a réussi à maintenir une qualité de service élevée en 2024. L'intégration des équipes et la mise en place des nouvelles procédures ont permis une gestion fluide des services funéraires. Les retours des familles ont été globalement très positifs.

Fort du succès initial, le SIVOM envisage de renforcer encore ses actions en 2025 :

- une étude paysagère de requalification du cimetière de Pardigon

Lancée au 2^{ème} semestre de l'année 2025, cette étude a pour but d'améliorer l'accessibilité pour les visiteurs (y compris pour les personnes à mobilité réduite), de réfléchir à un aménagement plus fonctionnel, d'assurer un environnement sécurisé et agréable tout en respectant la dignité du lieu, de redéfinir l'implantation des espaces verts, les aménagements paysagers et l'intégration du site dans le paysage environnant, d'intégrer des principes de développement durable (comme la gestion des eaux pluviales et la préservation de la biodiversité locale), de créer des espaces de recueillement, de promenade ou même des zones de mémoire. Les travaux pourraient débuter dès la fin de l'année 2025.

- l'installation du bureau du cimetière dans l'enceinte du site du cimetière

Installer un bureau au sein du cimetière permettra un accueil immédiat et de proximité pour les usagers, facilitant les démarches et les échanges. Le personnel bénéficiera d'un espace de travail fonctionnel, proche du terrain, améliorant la réactivité et la coordination. Cette implantation favorisera également une meilleure gestion quotidienne du site.

- l'installation de sanitaires

Installer des sanitaires publics dans l'enceinte du cimetière répondra aux besoins essentiels des usagers. Cela améliorera l'accueil et le confort lors des visites parfois longues ou émotionnellement éprouvantes. Pour le personnel, cela évitera les allers-retours hors site. C'est un service de proximité qui renforcera la qualité de l'équipement public.

- une communication renforcée

Le SIVOM mettra en place des campagnes d'information pour mieux informer les usagers des services proposés et des démarches à suivre. Dans le courant du deuxième trimestre 2025, un accès public au logiciel Requiem sera mis en ligne. Il permettra de déterminer précisément l'emplacement de la sépulture d'un défunt. A la disposition des usagers et des différents acteurs de la filière funéraire (pompes funèbres, marbrier ...), il représentera un gain de temps très appréciable.

L'année 2024 marque un tournant dans la gestion funéraire pour le SIVOM du littoral des Maures. Le transfert de la compétence a été un véritable défi en termes d'organisation, de coordination et de planification. En 2025, le SIVOM pourra capitaliser sur cette expérience pour continuer à améliorer l'accompagnement des familles et la gestion des équipements funéraires.

Les toilettes n'aiment pas les lingettes...



— OÙ JETER VOS DÉCHETS ?

	Objets solides, huiles et matières grasses solides : Poubelle	→ 
	Produits chimiques, huiles et matières grasses liquides : Déchetterie	→ 
	Médicaments : Pharmacie	→ 

Les lingettes envahissent les stations d'épuration.



Sivom du littoral des Maures
Traitement des eaux usées
www.sivom-littoral-desmaures.org

Pour en savoir plus : SIVOM DU LITTORAL DES MAURES - Service Traitement des eaux usées
145 CHEMIN DES ESSARTS 83240 CAVALAIRE SUR MER / Tél. : 04 94 00 46 20



SIVOM du littoral des Maures

145 chemin des Essarts

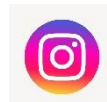
83240 Cavalaire-sur-Mer

Tel : 04 94 00 46 20

Mail : contact@sivom-littoral-desmaures.org

Site internet : www.sivom-littoral-desmaures.org

Rejoignez-vous sur les réseaux sociaux





**Sivom du
littoral des Maures**

ANNEXE
Bilan annuel
du système d'assainissement



BILAN ANNUEL
du système d'assainissement de
CAVALAIRE - LA CROIX VALMER
Année 2024

Bilan annuel
Pour les agglomérations > 2 000 EH

A – INFORMATIONS GENERALES

A.1 – Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :	
Nom :			
Taille en EH (= CBPO) :			
Système de collecte		Code Sandre : 060883036001	
Nom : Réseau Cavalaire / La Croix Valmer			
Type(s) de réseau : ☐ Unitaire x Séparatif ... % Unitaire 100 % Séparatif			
Industries raccordées : x Oui Non			
Exploitant : SIVOM du littoral des Maures			
Personnes à contacter : Directeur du Système d'Assainissement : Franck Joucher : 06.77.07.76.03 email : f.joucher@sivom-littoraldesmaures.org Responsable Réseaux : Jean-Marie Secondo : 06.88.64.76.74 email : jm.secondo@sivom-littoraldesmaures.org			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 060983036001	
Nom : CAVALAIRE - LA CROIX VALMER			
Lieu d'implantation : Cavalaire-sur-Mer : 83240 : 145 Chemin des Essarts			
Date de mise en eau : Juillet 2006			
Maître d'ouvrage : SIVOM du littoral des Maures			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure
Temps sec	4080	10200	720
Temps pluie			1400
Débit de référence : 10200 m3			
Charge entrante :	En kg/j DBO5:	2926 kg/j (18/08/2019)	En EH : 33983
File EAU :	Type de traitement :	Biologique avec nitrification	
	Filières de traitement :	Physico-chimique+Biofiltration	
File BOUE :	Type de traitement :	Centrifugation	
	Filières de traitement :	Compostage	
Exploitant : SIVOM du littoral des Maures			
Personnes à contacter : Franck Montet : 04.94.00.45.30 / 06.84.45.75.30 Franck.montet@sivom-littoraldesmaures.org			
Milieu récepteur		Code Sandre :	
Nom : Baie de Cavalaire- La Croix Valmer			
Masse d'eau : Mer Méditerranée			
Type :	x Rejet superficiel	Rejet par émissaire maritime à - 40 mètres	
	☐ Rejet souterrain		
Débit d'étiage : Débit moyen annuel : 4323 m3/j			

**A.2 – Etudes générales et documents administratifs
relatifs au système de collecte**

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainisseme nt	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
La Croix Valmer	2017	2015	01/2017	09/2015	/
Cavalaire	2024	2024		2011	10 juillet 2013

Le Schéma Directeur d'Assainissement de La Croix Valmer a été finalisé en 2016. Il a été validé par le Conseil Municipal le 24 Janvier 2017.

- B -

BILAN ANNUEL

du système de collecte

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Nombre d'abonnements eau potable	(B) Nombre d'abonnements eaux usées	Taux de raccordement (B)/(A)
LA CROIX VALMER	83048	5893	5010	85 %
CAVALAIRE	83036	11970	11802	98.60 %

B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Domaine de La Madrague	La Croix-Valmer	Viticulture	☐ néant ☐ auto.x conv.	X macropolluants ☐ micropolluants	Volume : 1.5 m3/j MES :15 kg/j DCO : 45 kg/j DBO5 : 15 kg/j	x oui ☐ non	04/01/2008 Durée illimitée

- (1) « ☐ néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
« ☐ auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
« ☐ Conv » : Convention de déversement signée.

- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
« macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

Travaux réalisés sur l'exercice 2024 :

CAVALAIRE :

- Finalisation de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et de la recherche d'eaux claires parasites
- Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues Daudet (105mL), Roseraie (928ml), Jericho (358ml), Mistral (311ml), Miramar (53ml)
- PR Bonporteau : Finalisation renouvellement tuyauterie, clapets, vannes
- PR Square : Changement des clapets internes de des DIP
- PR Collières : Changement de 2 clapets

LA CROIX VALMER :

- Réhabilitation partielle des réseaux d'eaux usées des rues du Maréchal Juin (150mL), Bd de Sylvabelle (164ml), réhabilitation/renouvellement de 7 regards rue Mistral et du Col.
- PR1 : remplacement clapets et vannes cuve 1
- PR2 : finalisation remplacement de vanne
- PR3 : remplacement barres de guidage, clapets et vannes cuve 2

SUR LES DEUX COMMUNES :

- Commande d'une hydrocureuse
- Test de produit pour limiter les nuisances olfactives à proximité des postes de relevage + campagne de mesures pour déterminer les concentrations à proximité des postes de relevage

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte**CAVALAIRE :****Curage des réseaux**

Le curage des réseaux est réalisé par l'hydrocureuse du SIVOM : Véhicule HUWER 150 bars, 335l/min. Deux agents sont assignés à ce véhicule et procèdent au curage des tronçons bouchés connus pour nécessiter un entretien régulier en raison soit de leur manque de pente soit de leur situation particulièrement sensible en période estivale.

Une convention de prix a également été passée avec une société privée pour des interventions urgentes lorsque l'hydrocureuse communale est en réparation ou dans l'impossibilité d'intervenir dans un délai respectable.

LA CROIX VALMER :

Contrôle trimestriel des sondes et systèmes de mesures sur l'ensemble des déversoirs suivant les prescriptions du manuel d'autosurveillance.

SUR LES DEUX COMMUNES :

Le SIVOM possède une caméra couleur à pousser de diamètre 45mm avec enregistreur numérique, utilisée en régie pour les tronçons inférieurs à 50 mètres linéaires et dont le diamètre varie de 100 à 300mm.

Contrôle du Dispositif d'Autosurveillance du réseau d'assainissement avec Chess Epur

Contrôles des raccordements

Le contrôle de conformité lors des ventes de biens a été rendu obligatoire le 1^{er} septembre 2023. Il porte sur la séparation des réseaux eaux usés et eaux pluviales. Les contrôles des copropriétés sont réalisés sur les parties communes par la société ARES/PRELEVEO alors que ceux des maisons individuelles sont réalisés par des agents du SIVOM.

B.4 – L'entretien du système de collecte**B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien****CAVALAIRE**

Des interventions de curage sont réalisées sur les postes de relevage :

- postes principaux (Collières, Pardigon, Port) : 1 fois tous les 15 jours en été, et 1 fois par mois le reste de l'année. Pour le Poste du Square, seule une vérification annuelle de l'état des clapets est suffisante.
- postes secondaires (Autres) : 2 fois par an.

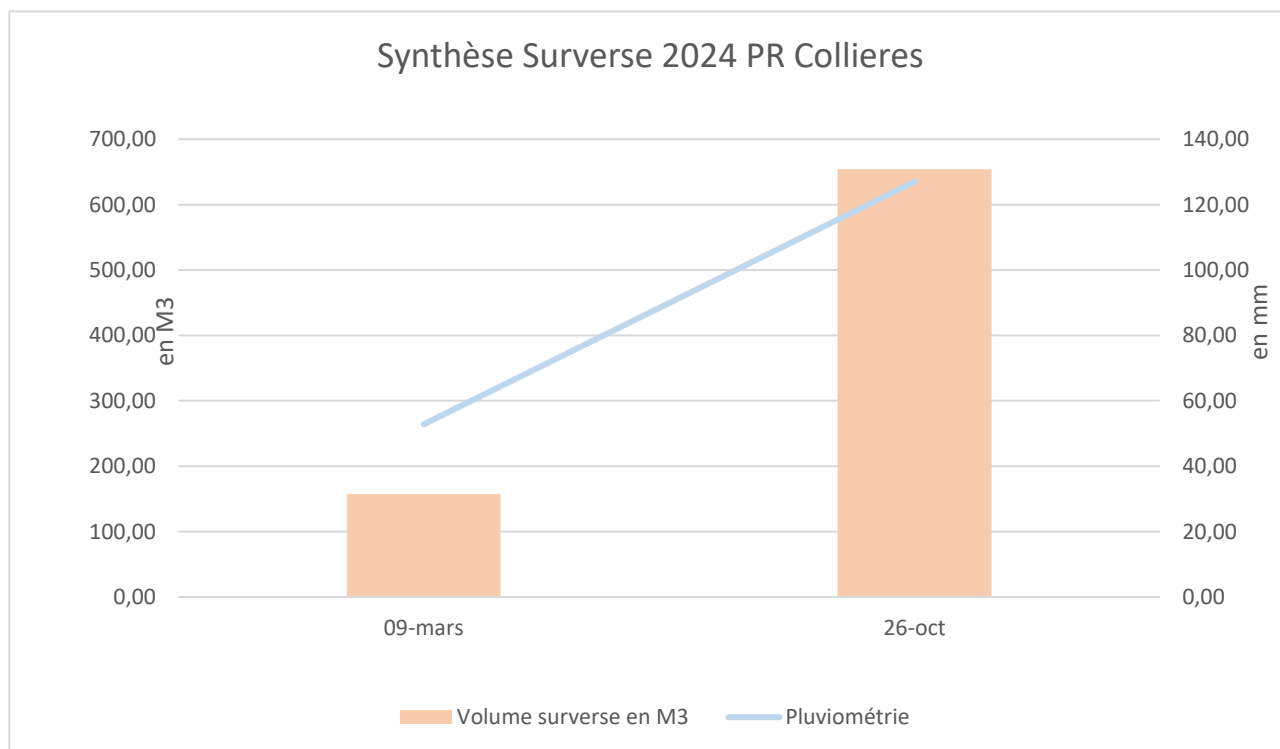
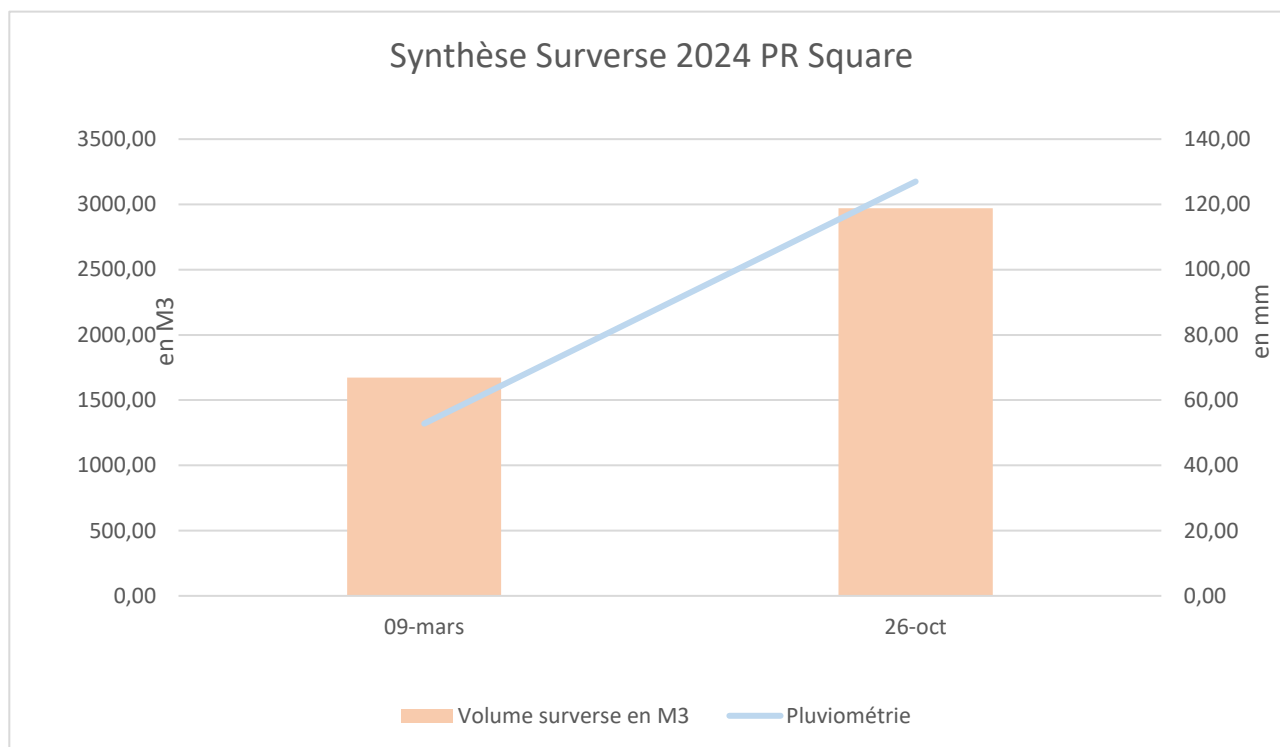
En période estivale, les points sensibles du réseau font l'objet d'un entretien régulier pour éviter les bouchages, notamment le réseau plage du centre-ville qui est curé toutes les semaines. Les autres points particuliers du réseau faisant l'objet d'un entretien préventif sont les capitaineries privée et publique 1 fois par semaine, les WC de la maison de la mer 2 fois par semaine, la rue Léon Blum 1 fois par semaine, les rues Frédéric Mistral, le centre d'Animation du Port, l'avenue de la Vigie 1 fois par mois. Enfin, les réseaux des plages (entre Dauphin plage et les 3 pins), de la rue du Port, de l'avenue Charles de Gaulle, de la rue de la bergerie, de la rue des sables, de la rue de la baie et de la rue des myrtes font l'objet d'un entretien 1 fois par an.

LA CROIX VALMER :

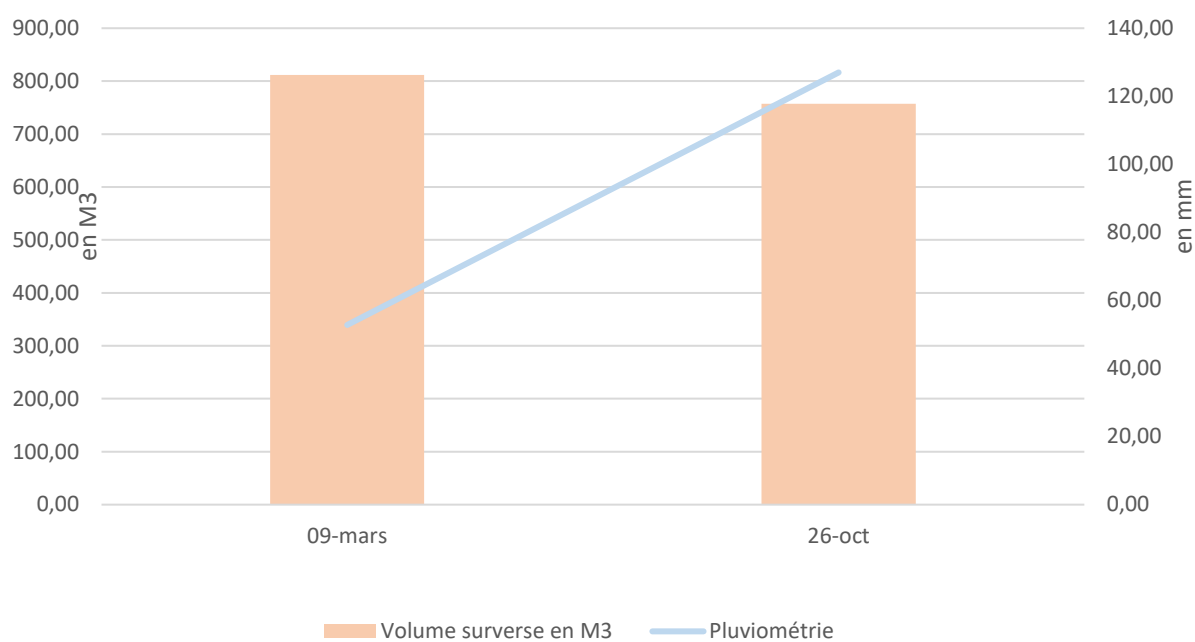
- Tournée de vérification et d'entretien de tous les postes de relevage chaque jour pendant la période estivale par les agents communaux.
- Curage et nettoyage des postes de relevage deux à trois fois par an fait par un vidangeur professionnel.

B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

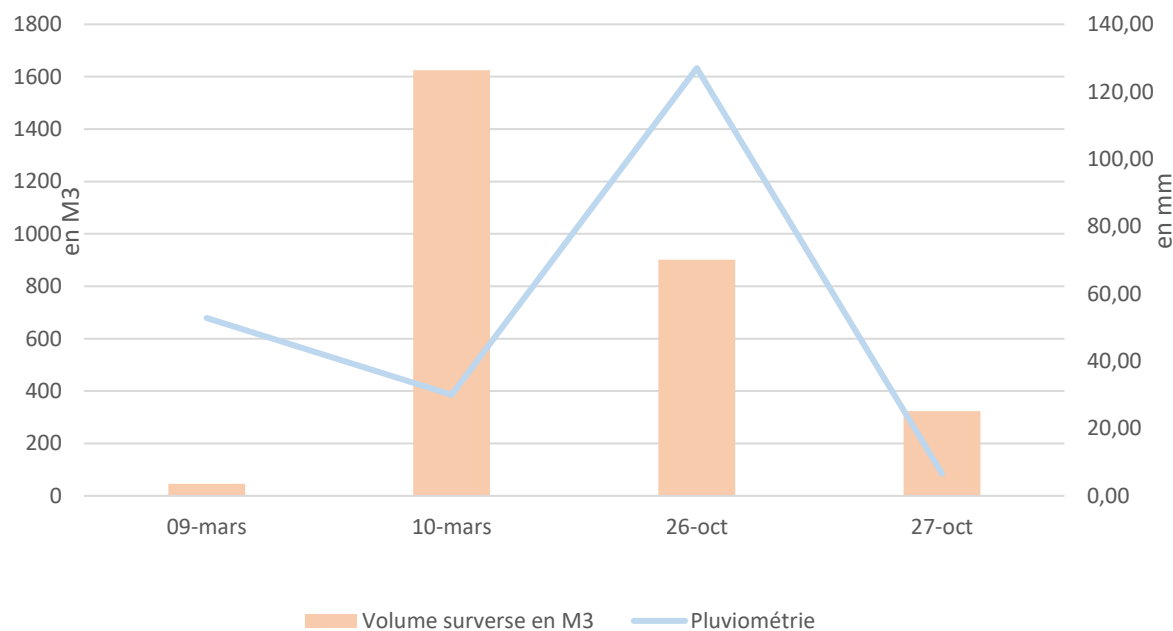
Suite au transfert de compétence au SIVOM du littoral des Maures, l'ensemble des sous-produits sont évacués directement à la STEP gérée par le SIVOM du littoral des Maures.

B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte**B.5.1 – Bilan des volumes déversés au milieu par le système de collecte****CAVALAIRE :**

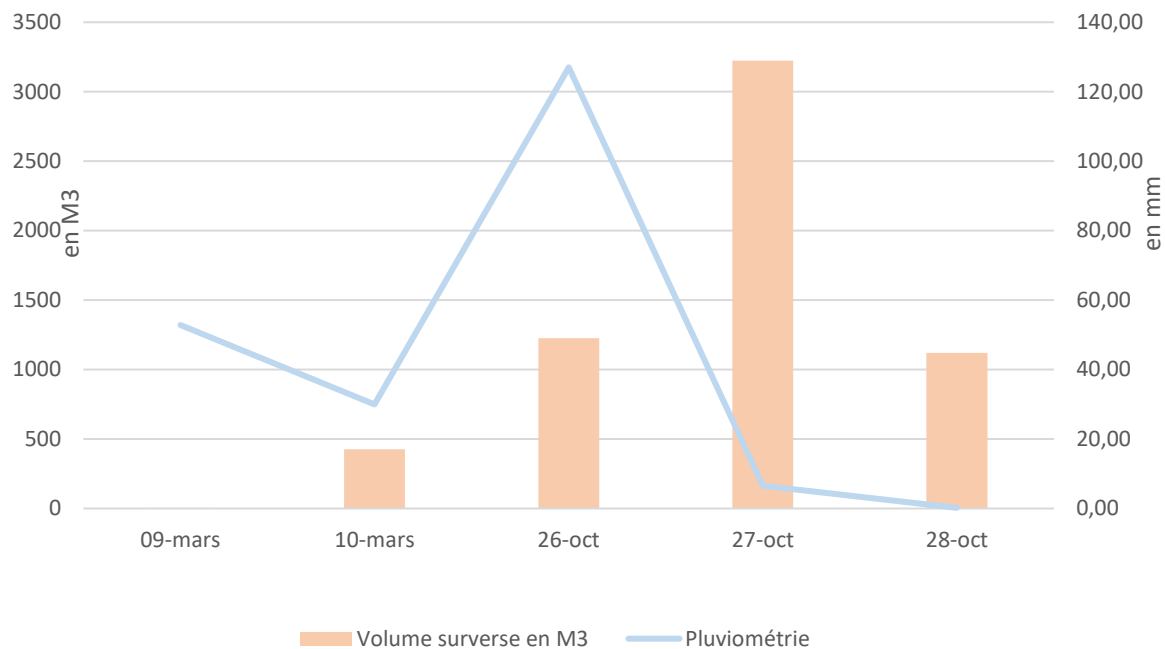
Synthèse Surverse 2024 PR Pardigon

**LA CROIX VALMER :**

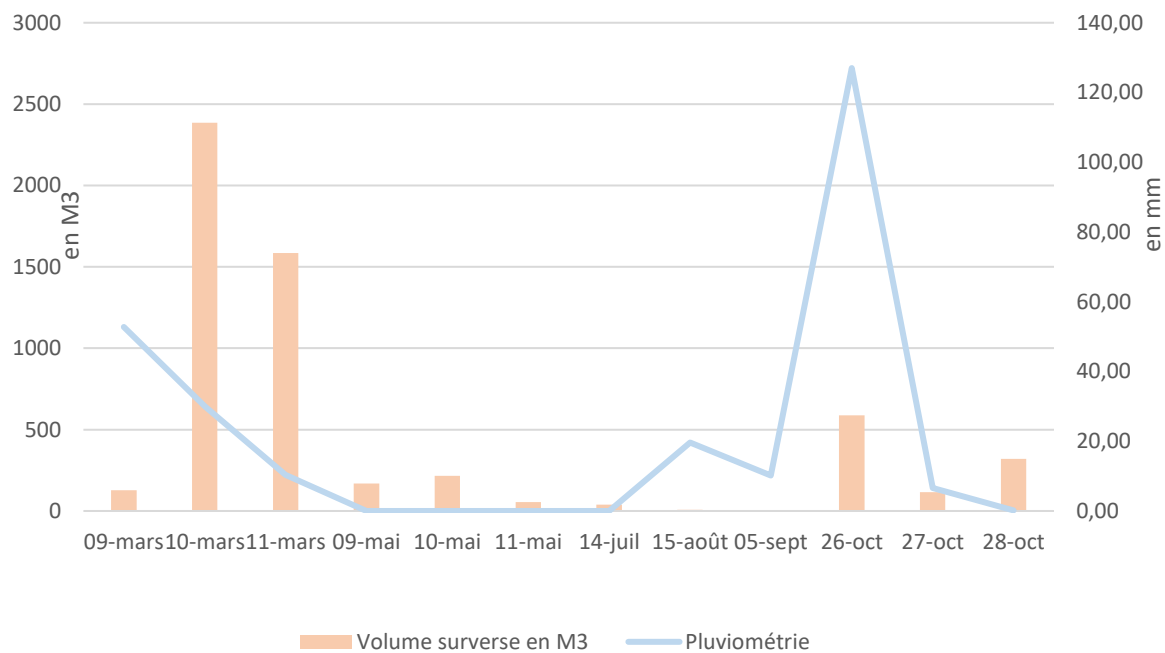
Synthèse Surverse 2024 PR 1



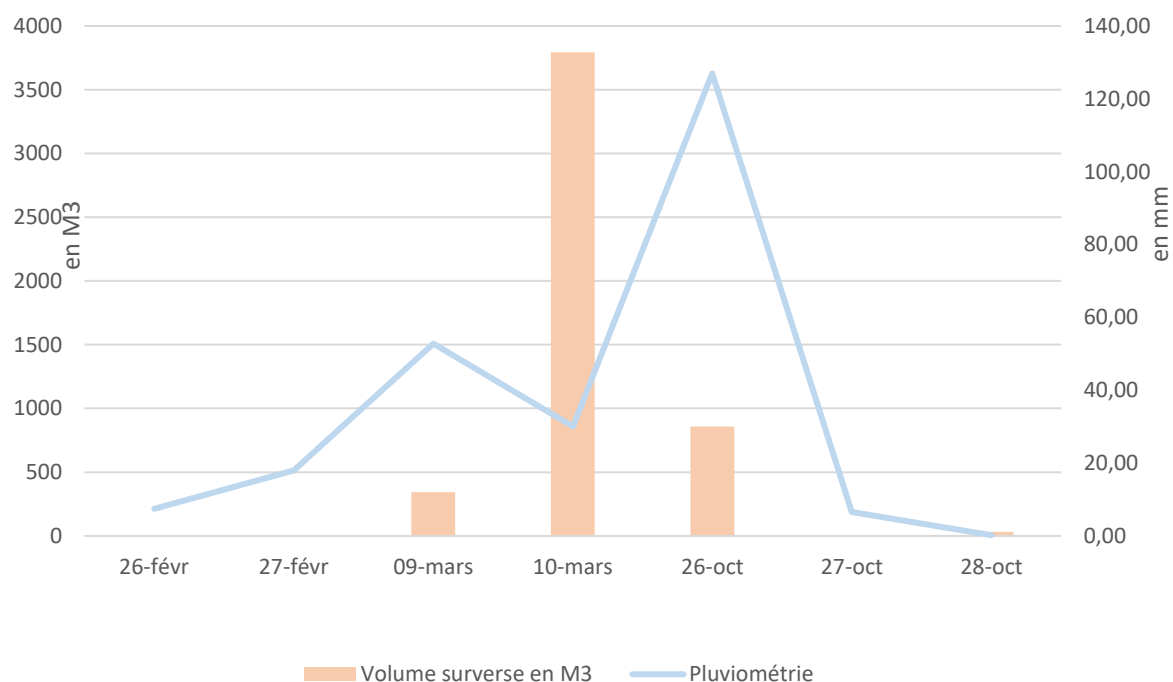
Synthèse Surverse 2024 PR 2



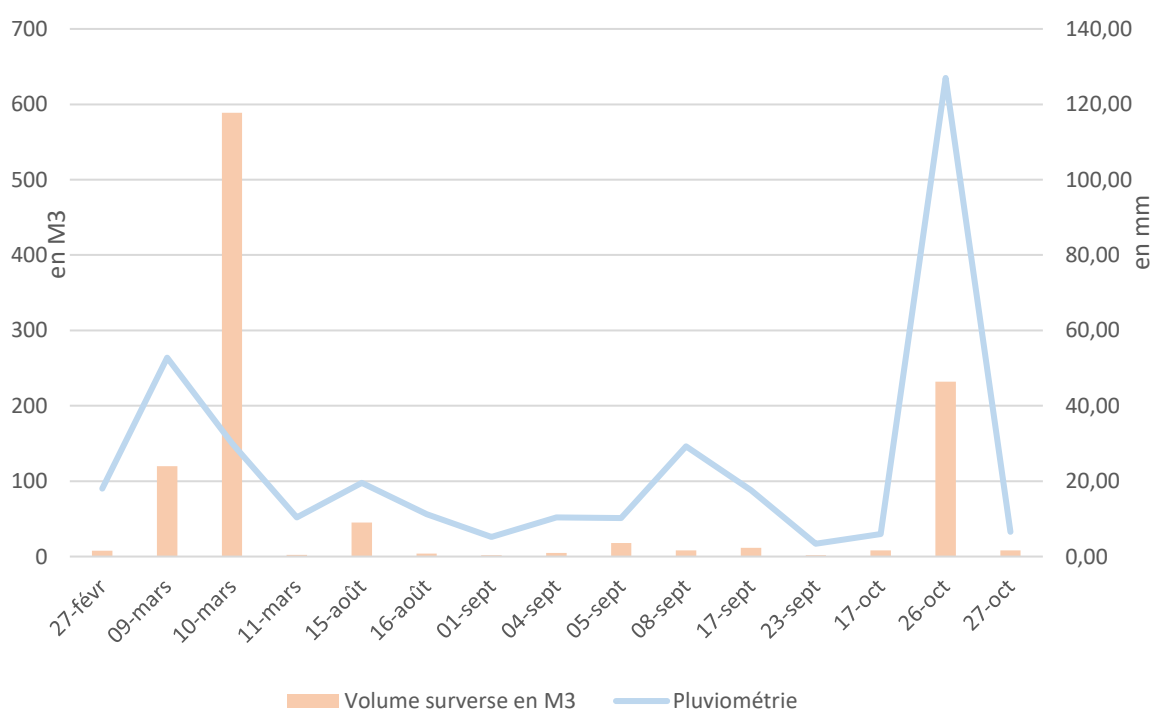
Synthèse Surverse 2024 PR 2Bis



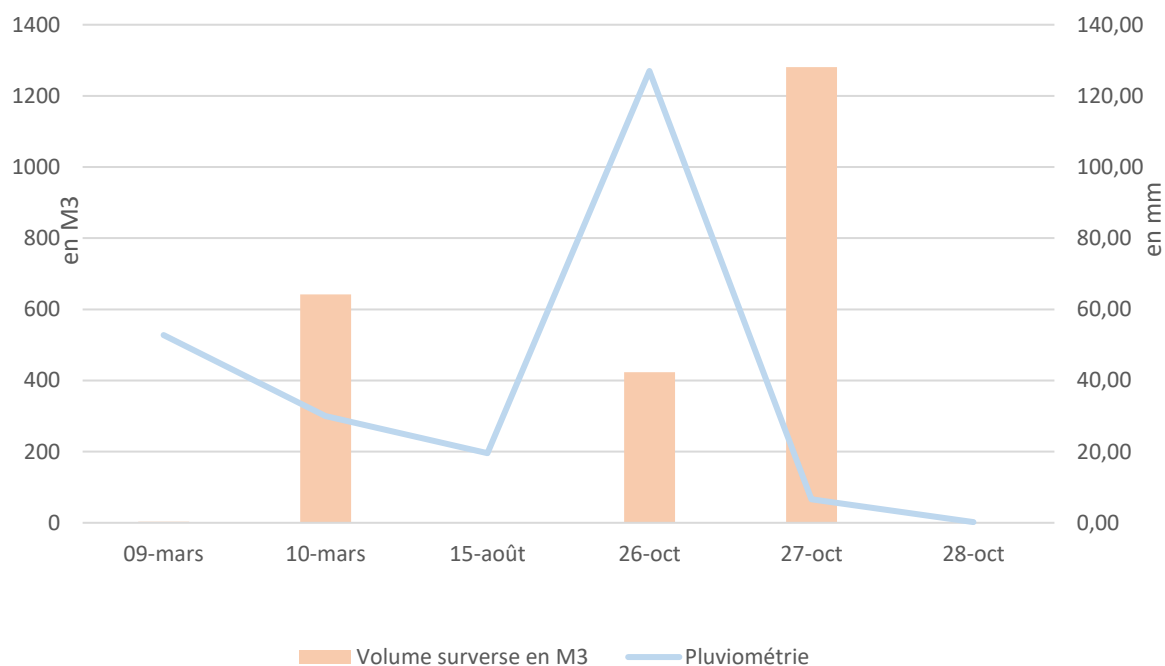
Synthèse Surverse 2024 PR 3

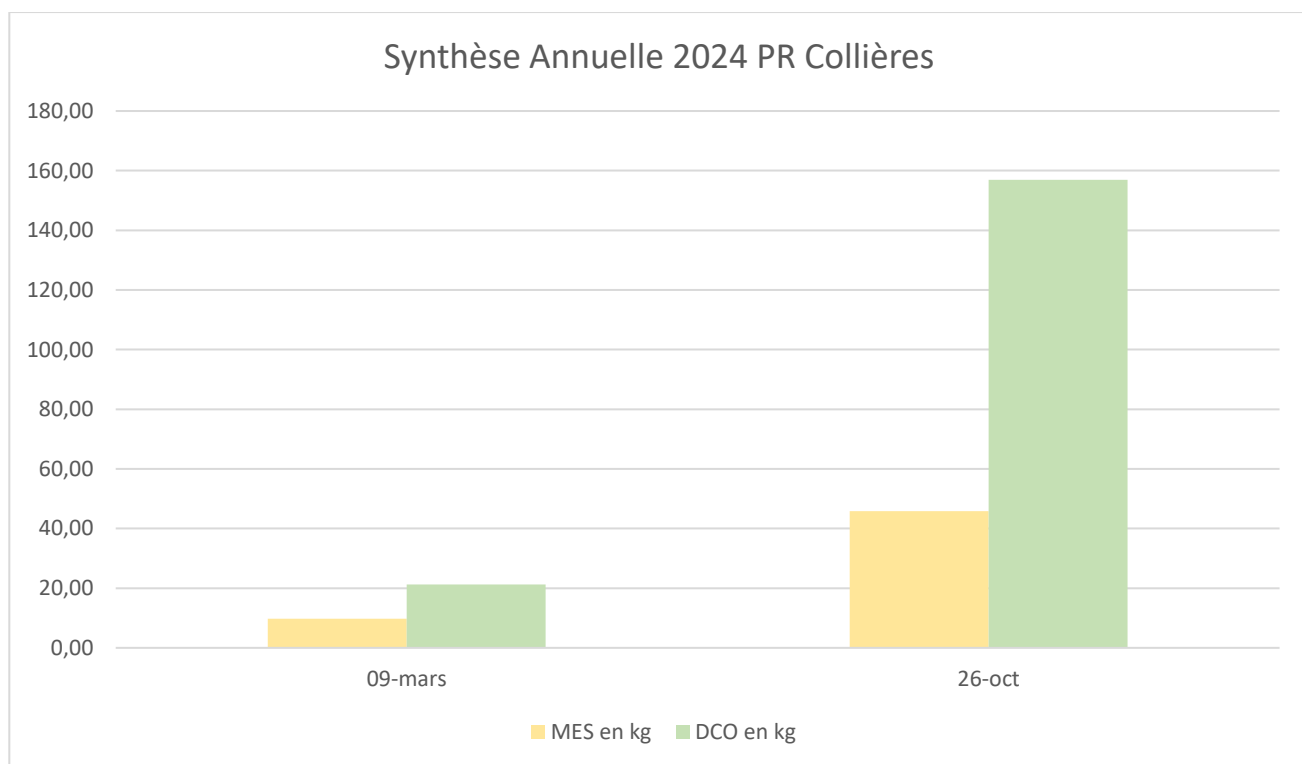
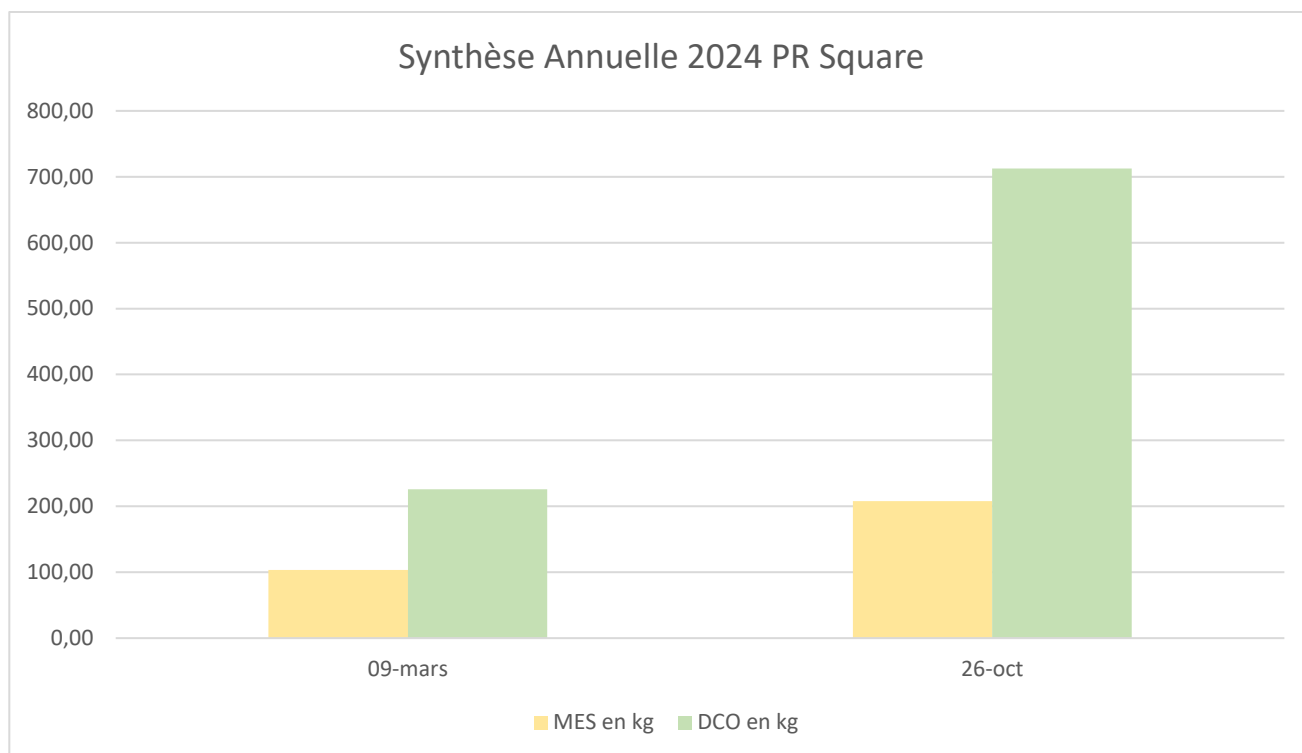


Synthèse Surverse 2024 PR Nord

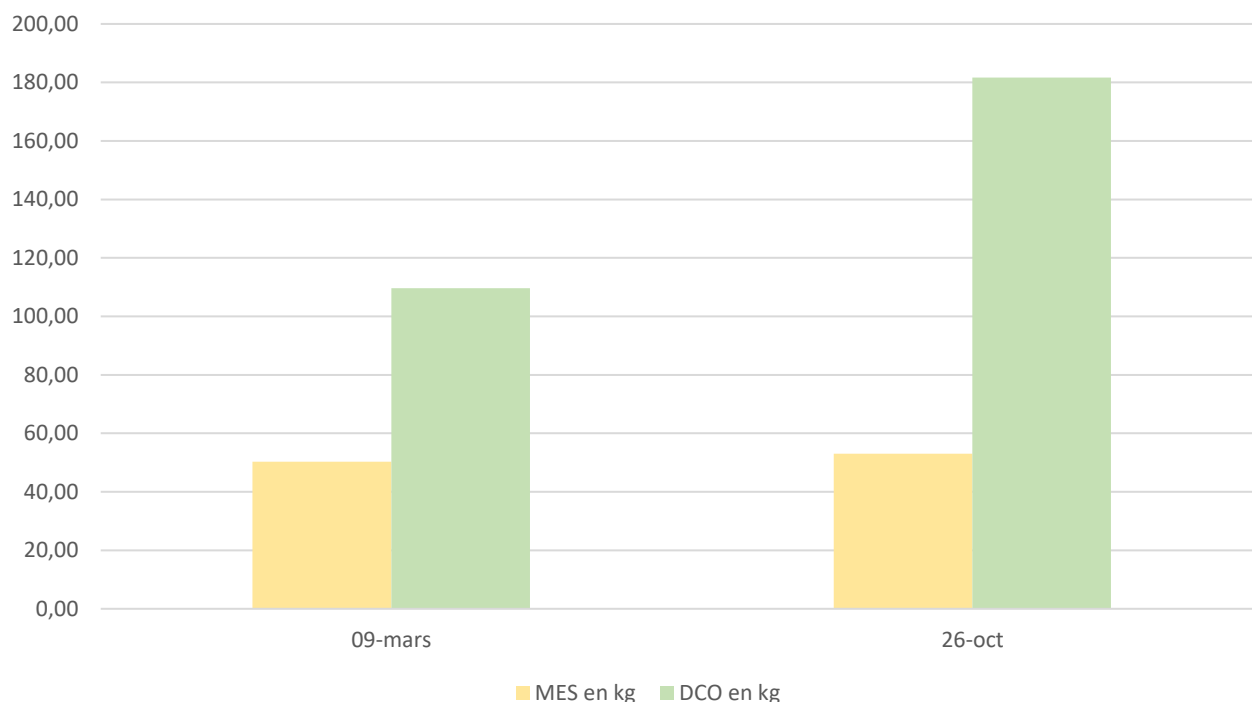


Synthèse Surverse 2024 DO Ricarde



B.5.2 – Bilan des charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte**CAVALAIRE :**

Synthèse Annuelle 2024 PR Pardigon

**LA CROIX VALMER :**

Non concerné : charge polluante des DO ≤ 600 kg/j de DBO5, seuls les volumes déversés sont enregistrés et déclarés.

B.5.3 – Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte**LA CROIX VALMER :**

Répartition des déversements	Déversements de temps sec	Déversements de temps de pluie
	Nombre jours	Nombre jours
PR1	0	4
PR2	0	5
PR2 BIS	4	8
PR3	0	7
PR NORD	0	15
DO LA RICARDE	0	6

La méthode utilisée pour l'estimation des volumes déversés est une mesure sur lame déversante :

- Mesure faite par ultrasons pour le DO La Ricarde et PR1.
- Mesure faite par sonde piézométrique pour les autres.

CAVALAIRE

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nbre jours	Volum e (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	Nbre jours	Volum e (m3)	MES (kg)	DCO (kg)
PR Square					2	4642	311	938
PR Collières					2	811	55	178
PR Pardigon					2	1569	103	291
Totaux					6 (2 jours différents)	7022	469	1407

La méthode de calcul utilisée prend en compte les concentrations moyennes journalières en entrée de station d'épuration pour déterminer les quantités de MES et de DCO déversées au milieu naturel.

Une fiche de non-conformité a été réalisée pour des débordements sur le PR Square le 17/10 et le 27/10. Il apparaît qu'en réalité il n'y a pas eu de débordement. Il s'agissait d'un défaut de comptage qui a été réglé depuis. Ces deux dates n'ont donc pas été comptabilisées dans le présent bilan.

B.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance**CAVALAIRE :****Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance**

En cas de panne, de dysfonctionnement ou de données contradictoires sur les sondes piézo CNR6 servant à mesurer le débit des déversoirs d'orage, un diagnostic est effectué en interne, notamment une vérification de l'enregistrement des hauteurs et débits devant être mesurés par la sonde. Les groupes électrogènes qui secourent ces 3 postes de relevage sont contrôlés (prise de relai en cas de coupure électrique) selon une fréquence mensuelle.

Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance

Conformément au manuel d'autosurveillance validé par la Police de l'Eau le 8 juin 2016 et révisé en juin 2017, la vérification des sondes de surverse est effectuée 2 fois par an.

LA CROIX VALMER :**Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance**

Contrôle des étalonnages au niveau des déversoirs d'orages des appareils de mesure pour tous les postes de relevage (CDA) fait par la société Chess' Epur.
Contrôle des organes de mesure de surverses trimestriellement suivant le manuel d'autosurveillance.

B.7– Conclusion du bilan annuel du système de collecte

LA CROIX VALMER :

Les travaux réalisés cette année permettent de continuer d'améliorer l'état du réseau d'assainissement.

Dans la suite du SDA, des investigations complémentaires sont en cours pour identifier et résoudre les problèmes d'intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées. Plusieurs lotissements et copropriétés sont responsables de grandes quantités d'ECP, des démarches sont actuellement en cours pour accompagner les syndicats à localiser au mieux les sources d'entrées pour réaliser des travaux de réparation ou de réhabilitation de réseaux.

On note toutefois un dysfonctionnement récurrent : la faiblesse du réseau de distribution d'énergie ou son vieillissement qui occasionne parfois des pannes à répétitions et qui est responsable des débordements par temps sec de PR2Bis. Une mise à jour du SDA sera lancée en 2025 de manière à envisager : une modification du zonage actuel et l'installation de motopompe sur les PR1 à 3 pour pallier aux défaillances du réseau d'énergie. Les années à venir permettront de sécuriser le fonctionnement des postes de relevage en renouvelant les armoires et en les simplifiant.

Le PR Nord déborde très souvent. Dans le cadre des contrôles de conformité, il a été détecté que toutes les eaux de pluies des bâtiments d'une copropriété à proximité sont raccordées dans le réseau d'eaux usées. Les travaux de mise en conformité devraient être réalisés courant 2025, ce qui permettra d'en mesurer l'impact.

CAVALAIRE :

Les dispositifs d'autosurveillance fonctionnent.

Les quelques débordements qui ont eu lieu sont dus à la présence d'eaux parasites (aléatoires – pluie).

Dans le but d'identifier et de réduire ces eaux parasites, une campagne d'essais à la fumée réalisée en interne a débuté fin 2013 et se poursuit sur l'ensemble de la commune. Des régularisations ont eu lieu et les résultats de l'année 2018 laissent entrevoir une réduction d'environ 20% de ces volumes d'eaux parasites (par rapport aux données de l'année 2014). Pour poursuivre cette démarche, un bureau d'études a été retenu et a commencé à mener une vaste campagne de mesures qui devrait s'achever en 2024 de manière à caractériser au mieux ces apports et trouver des solutions pour les supprimer. Le manque de précipitations durant cette période d'étude a entraîné des retards dans l'avancement de cette campagne qui s'est terminée en 2024. Un nouveau SDA a défini un vaste programme de travaux sur les réseaux de la commune de Cavalaire.

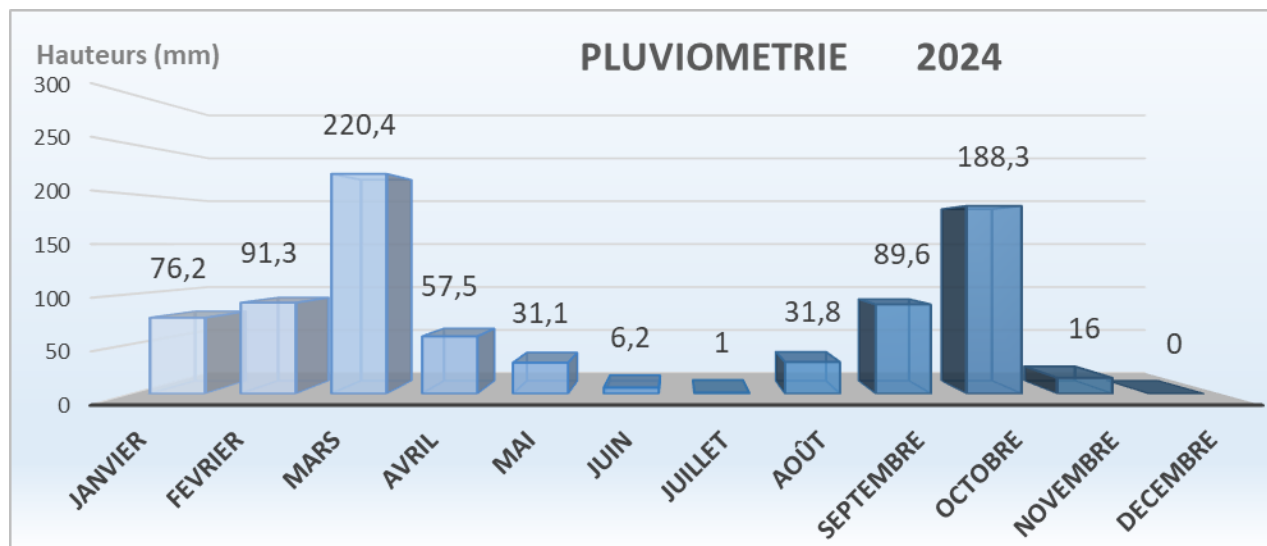
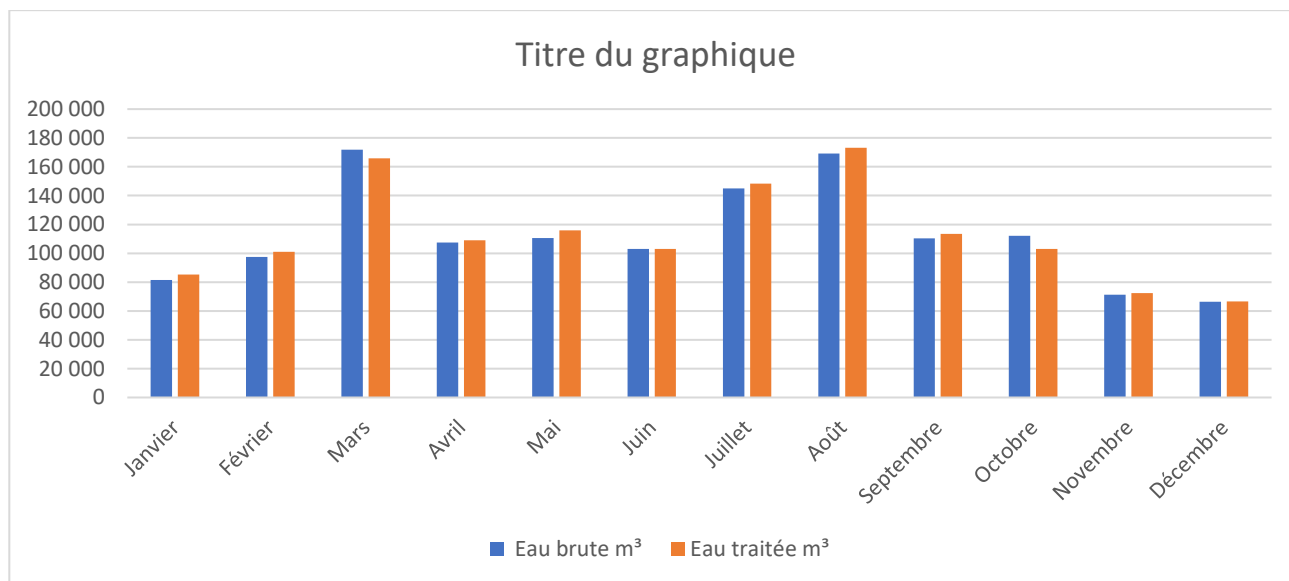
SUR LES 2 COMMUNES :

Une supervision PCWIN2 a été déployée pour unifier les données des 2 communes.

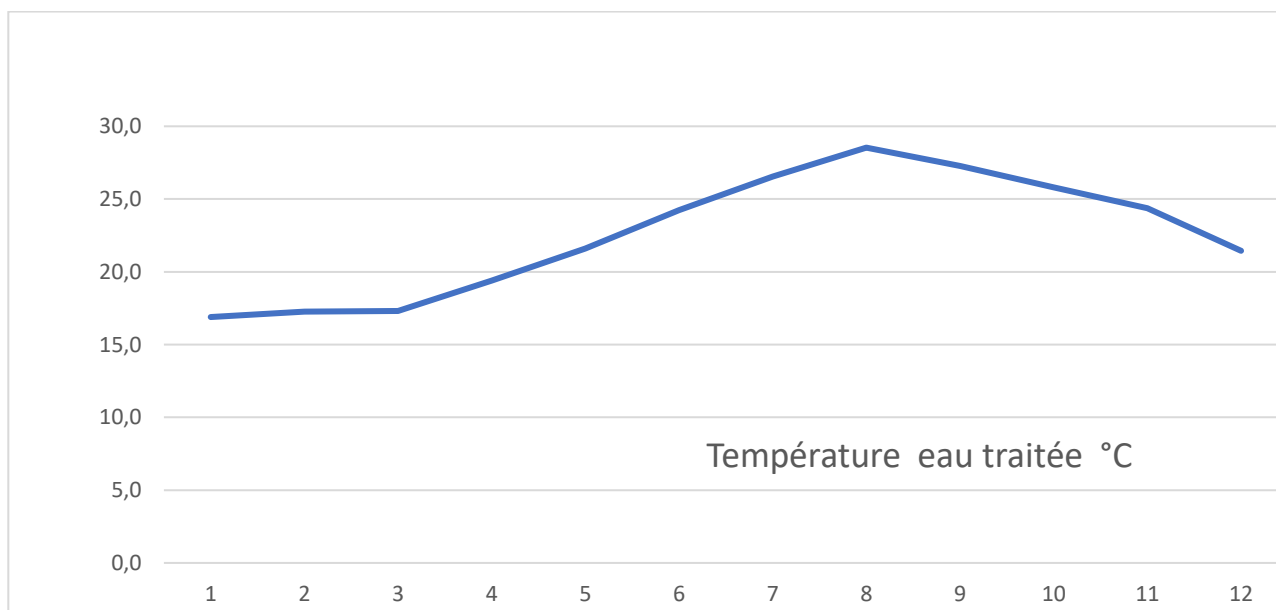
- C -

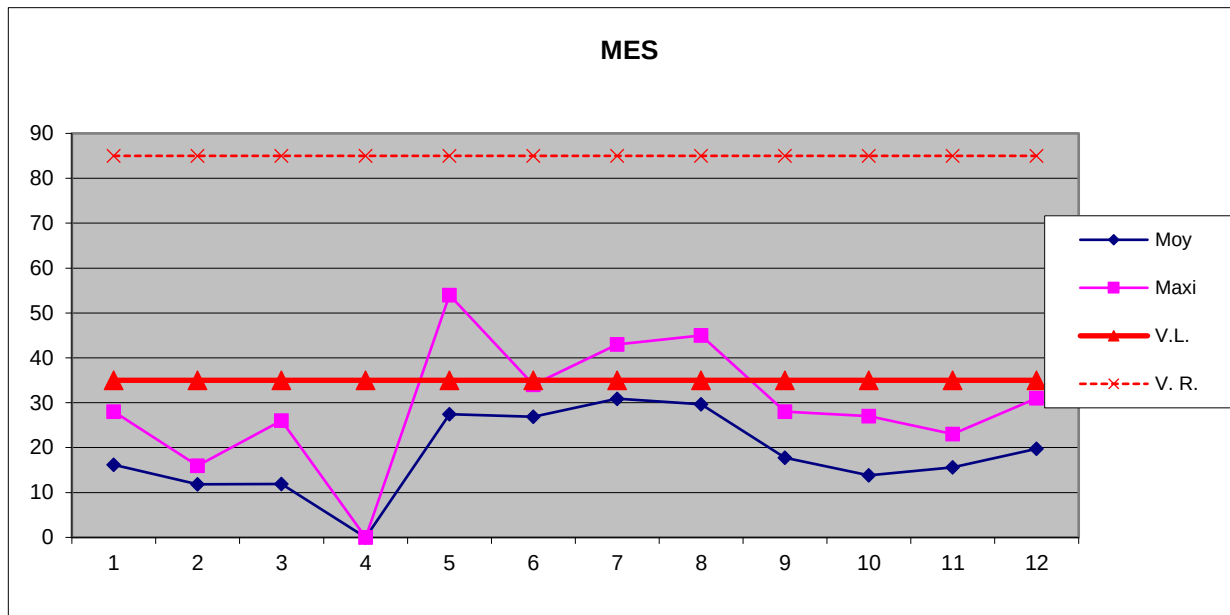
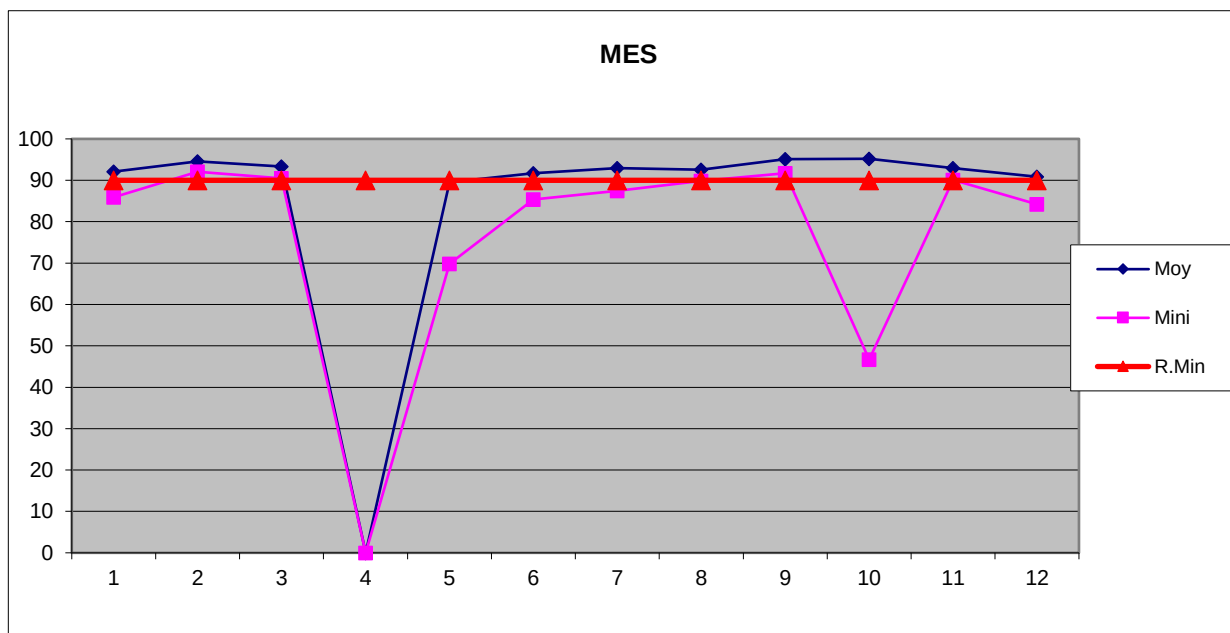
BILAN ANNUEL

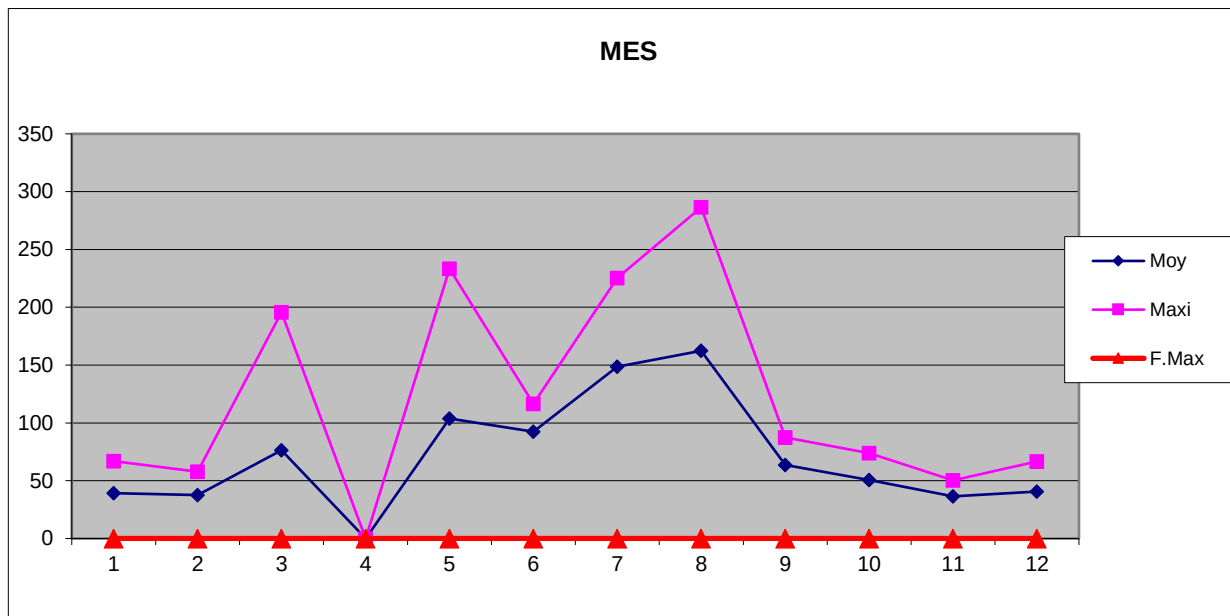
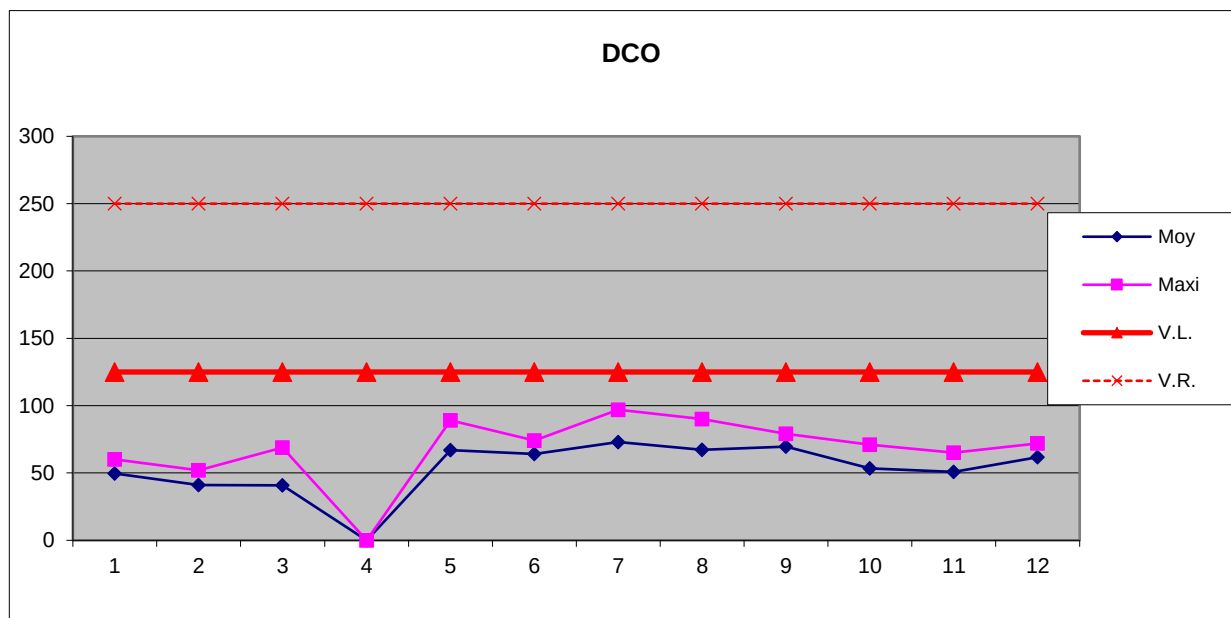
du système de traitement

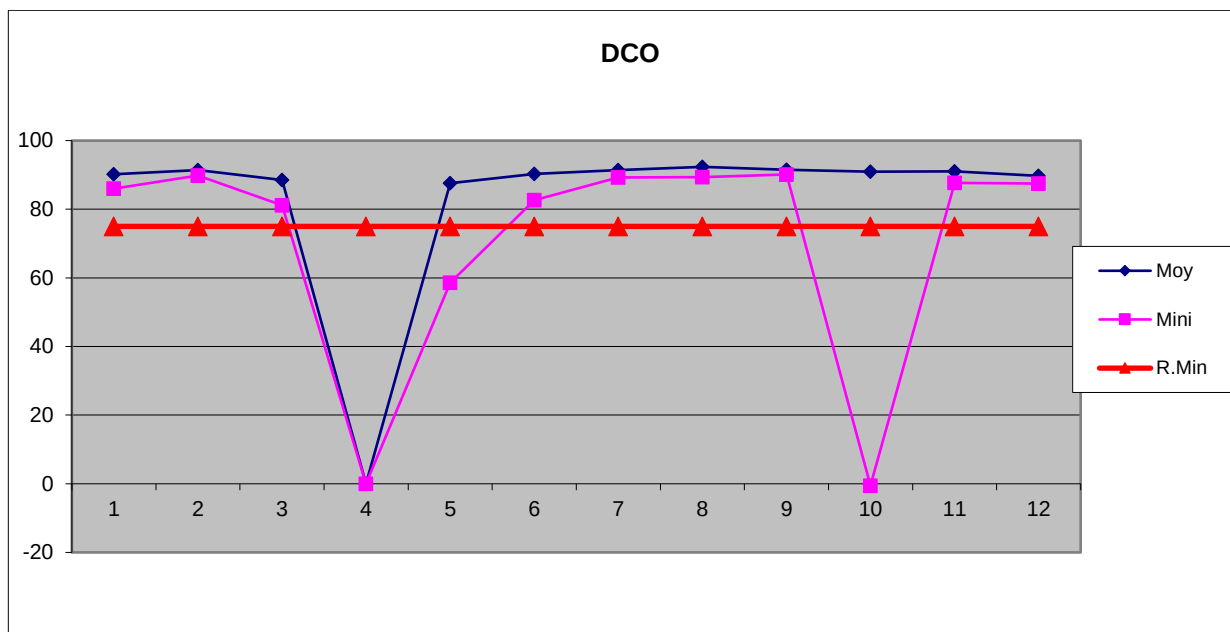
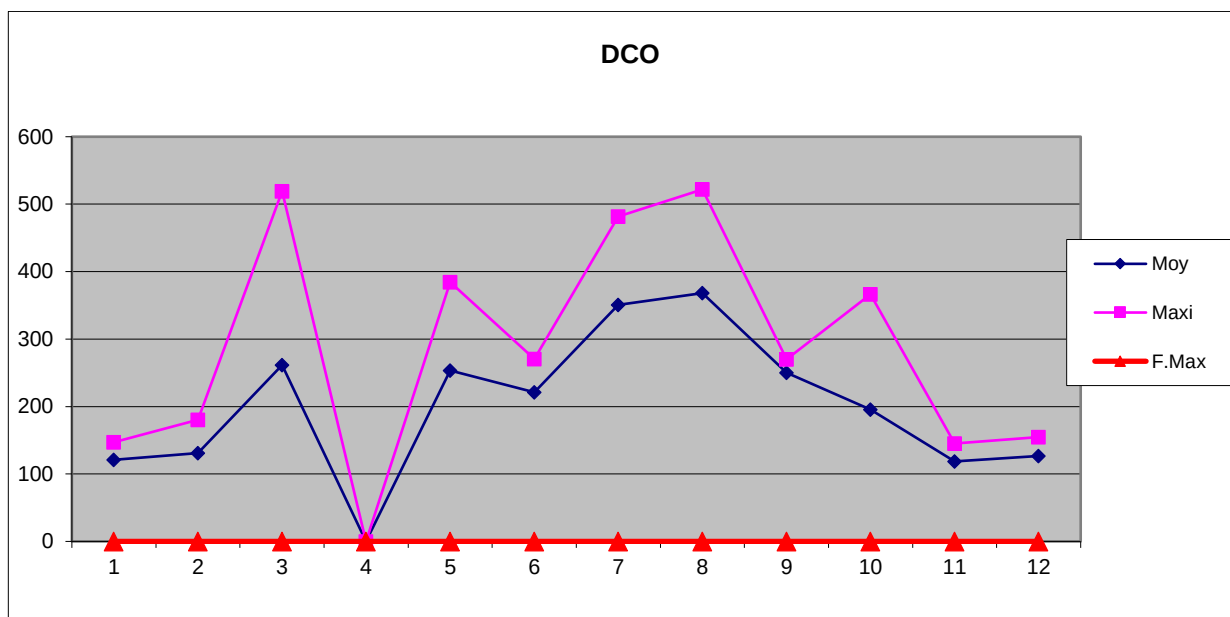
C.1 – Bilan des volumes d'eau 2024**Pluviométrie 2023****Cumul 809.4 mm****Volumes mensuels en m3 entrants et sortants sur la station**

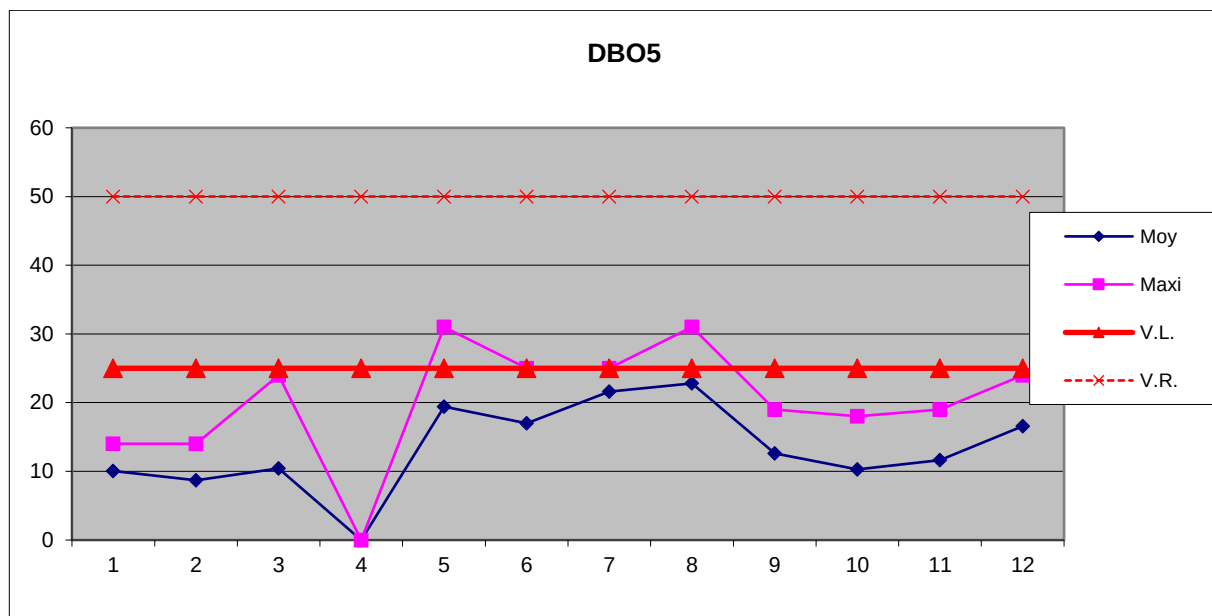
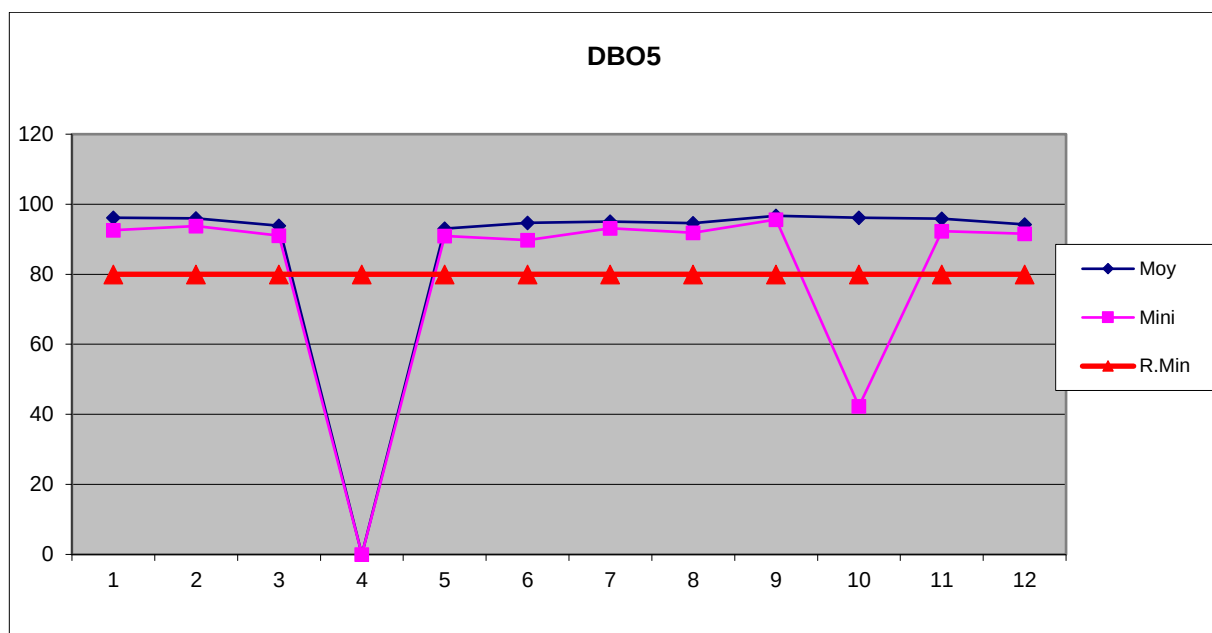
Mois	Eau brute	Eau traitée	Température eau traitée
	m ³	m ³	°C
Janvier	81 510	85 212	16,9
Février	97 410	101 004	17,3
Mars	171 756	165 784	17,3
Avril	107 428	108 956	19,4
Mai	110 662	115 804	21,6
Juin	102 986	103 092	24,2
Juillet	145 064	148 284	26,5
Août	169 140	173 180	28,5
Septembre	110 380	113 463	27,3
Octobre	112 128	103 074	25,8
Novembre	71 236	72 376	24,4
Décembre	66 334	66 612	21,4
Total	1346034	1356841	moy22

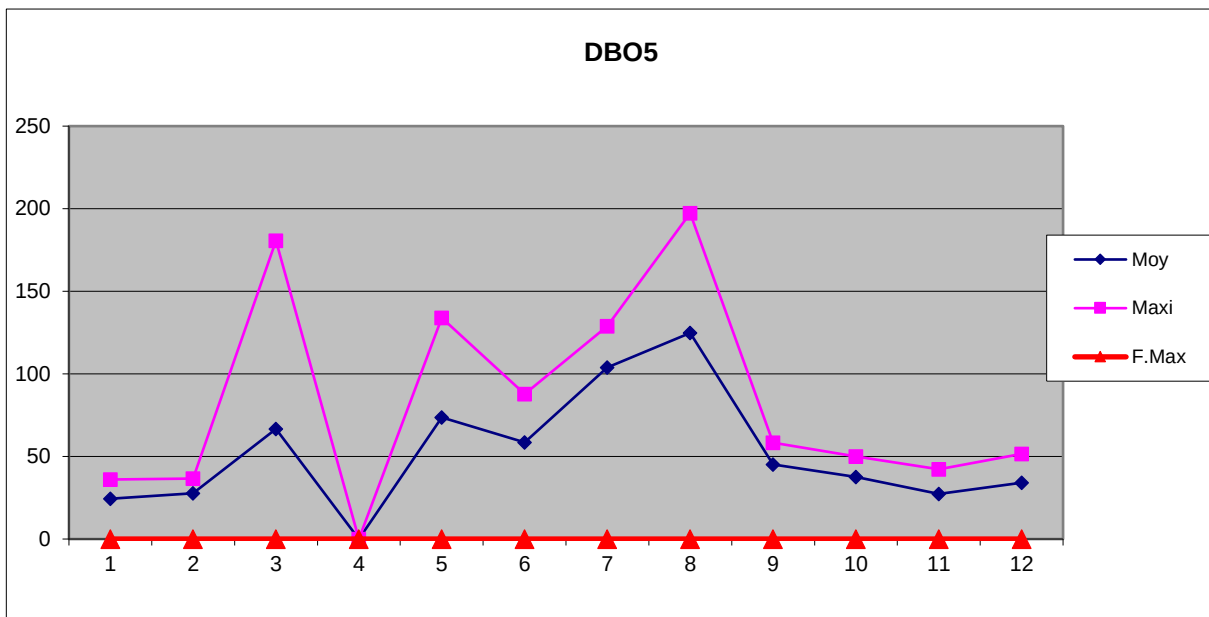
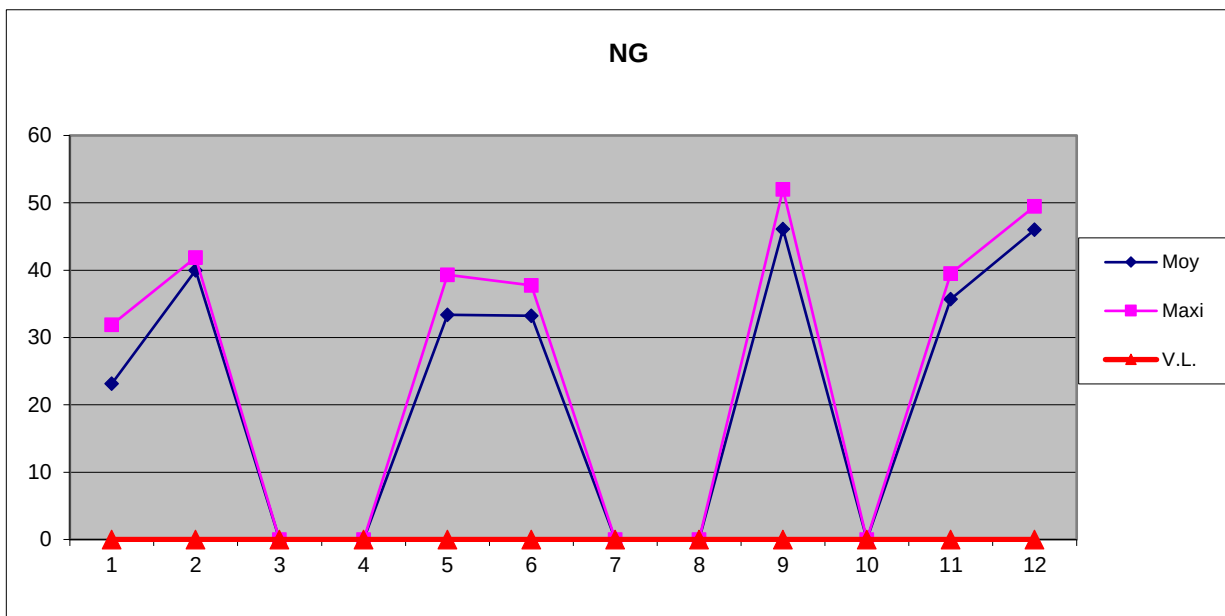


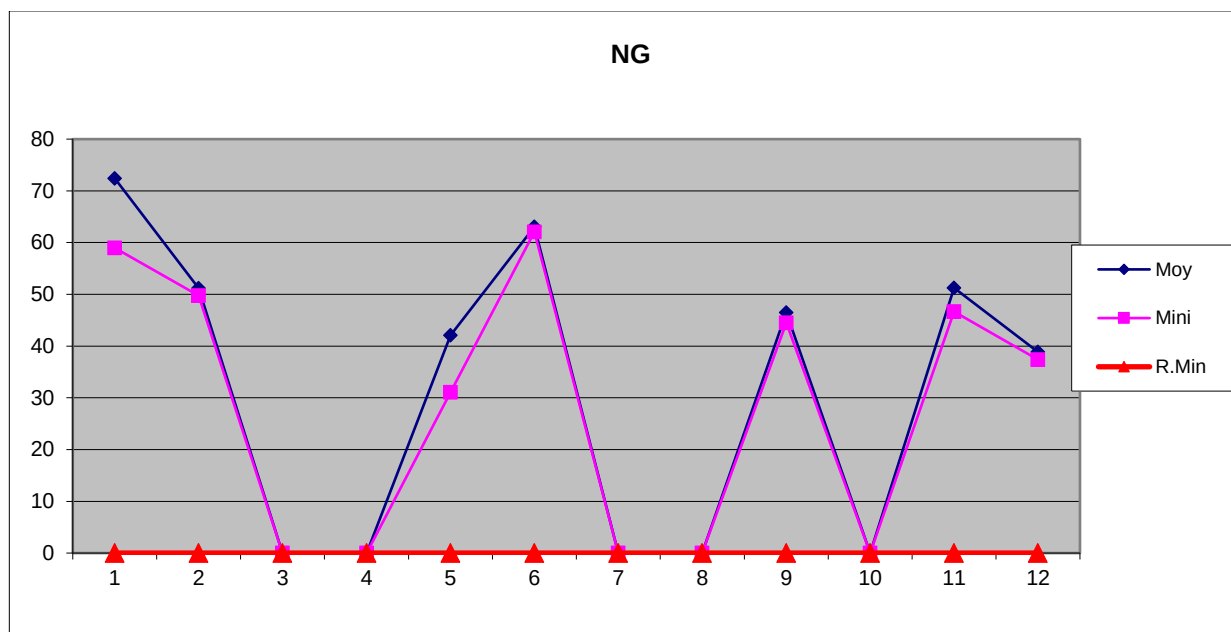
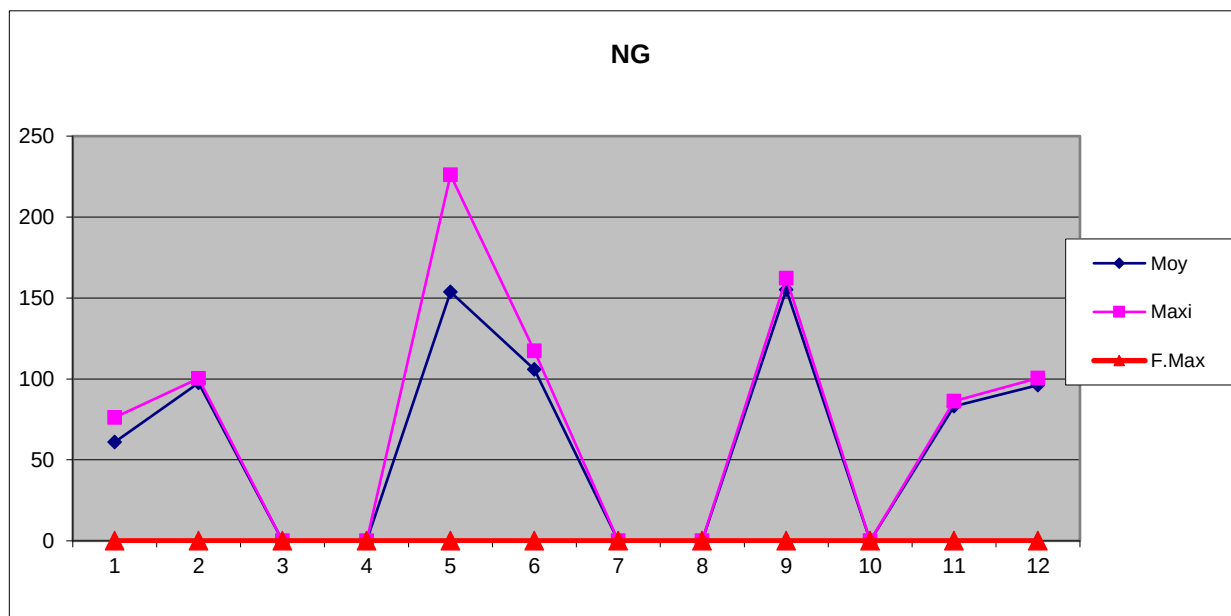
Concentration MES (mg/l) eau traitée**Rendement MES %**

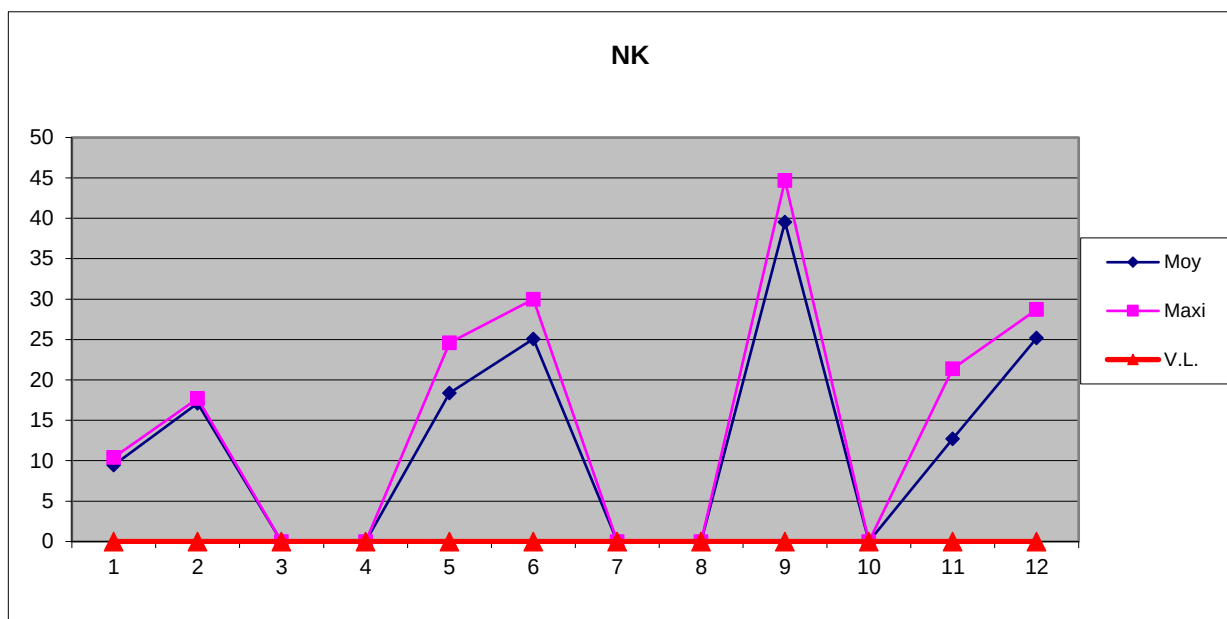
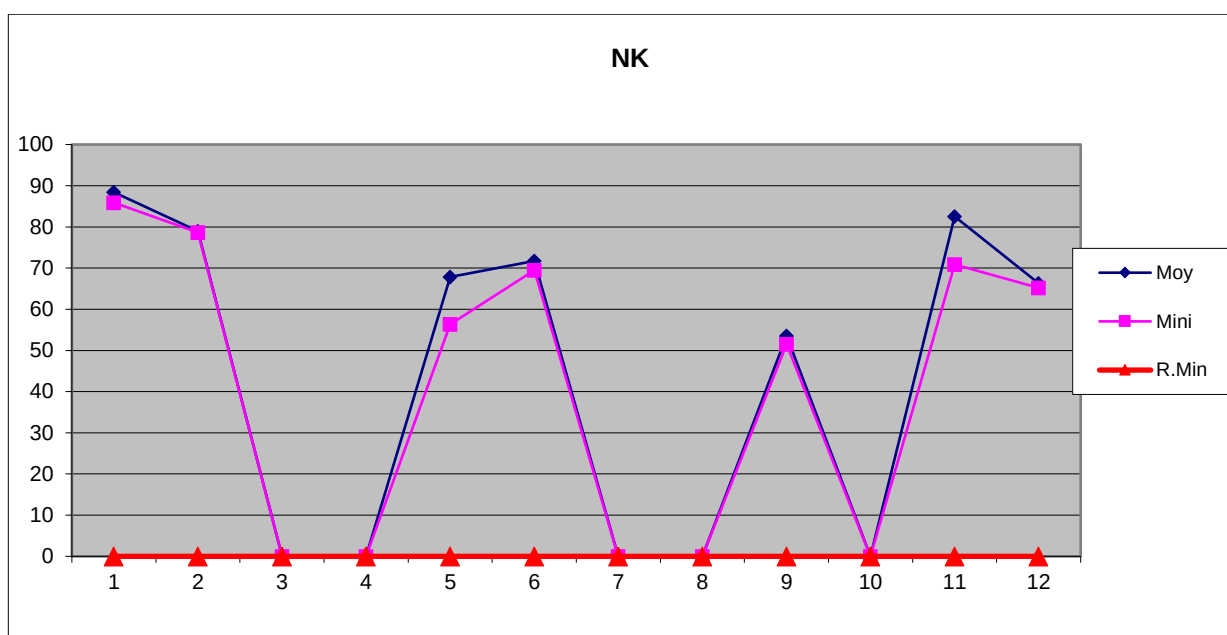
Flux MES (kg/j)**Concentration DCO eau traité**

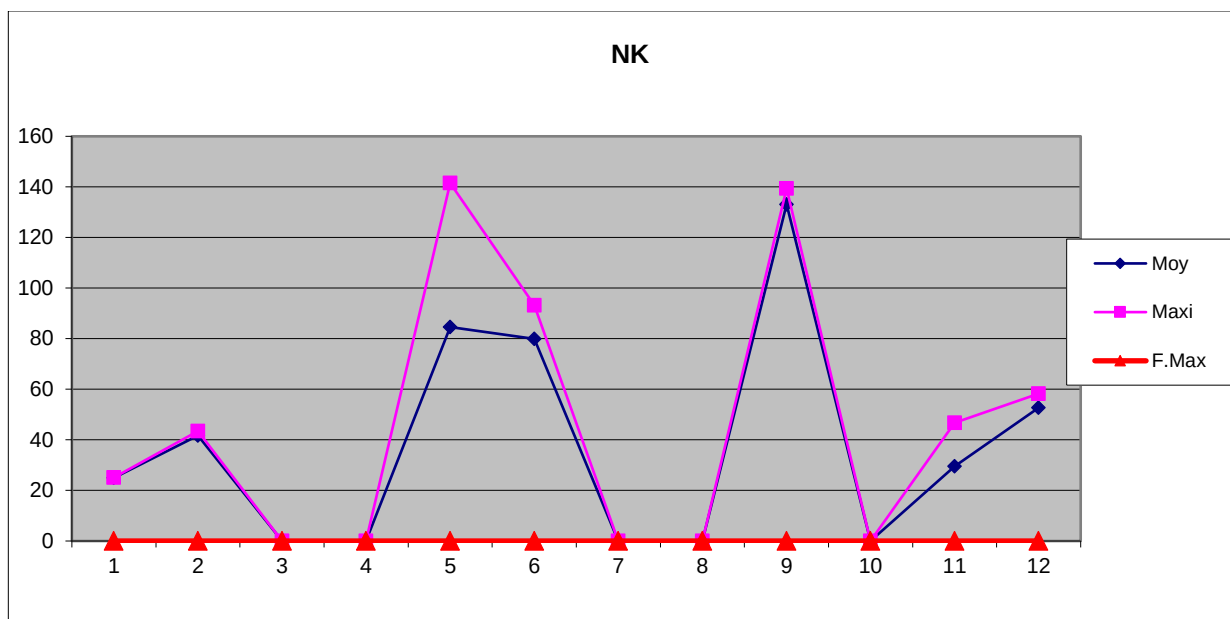
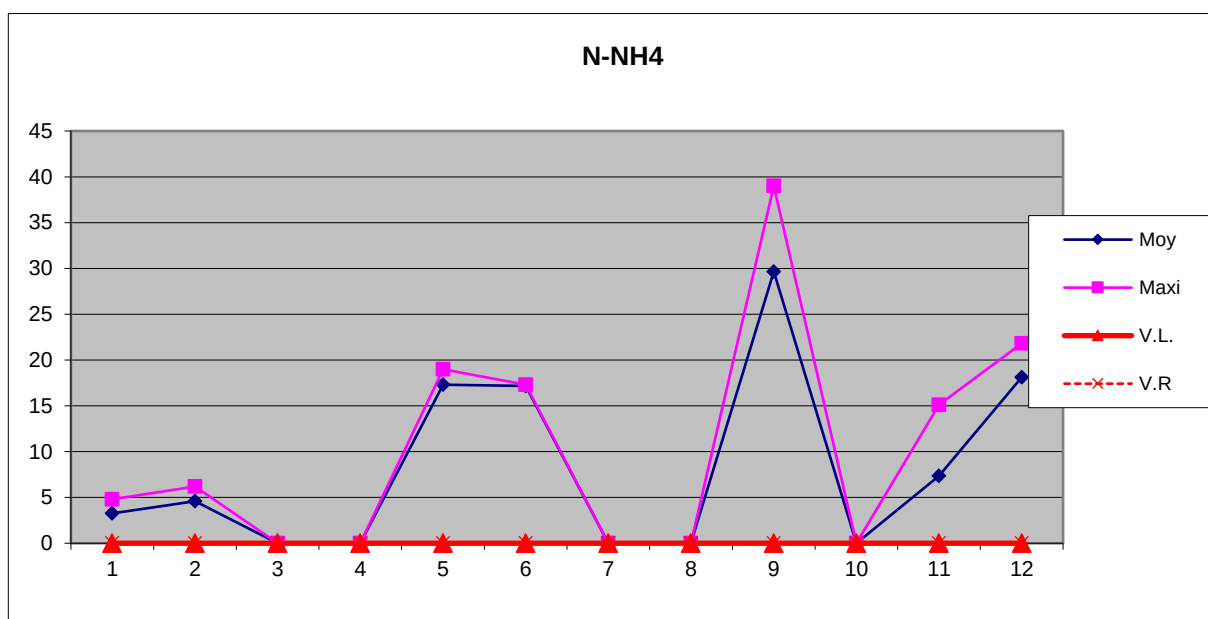
Rendement DCO (%)**Flux DCO (kg/j)**

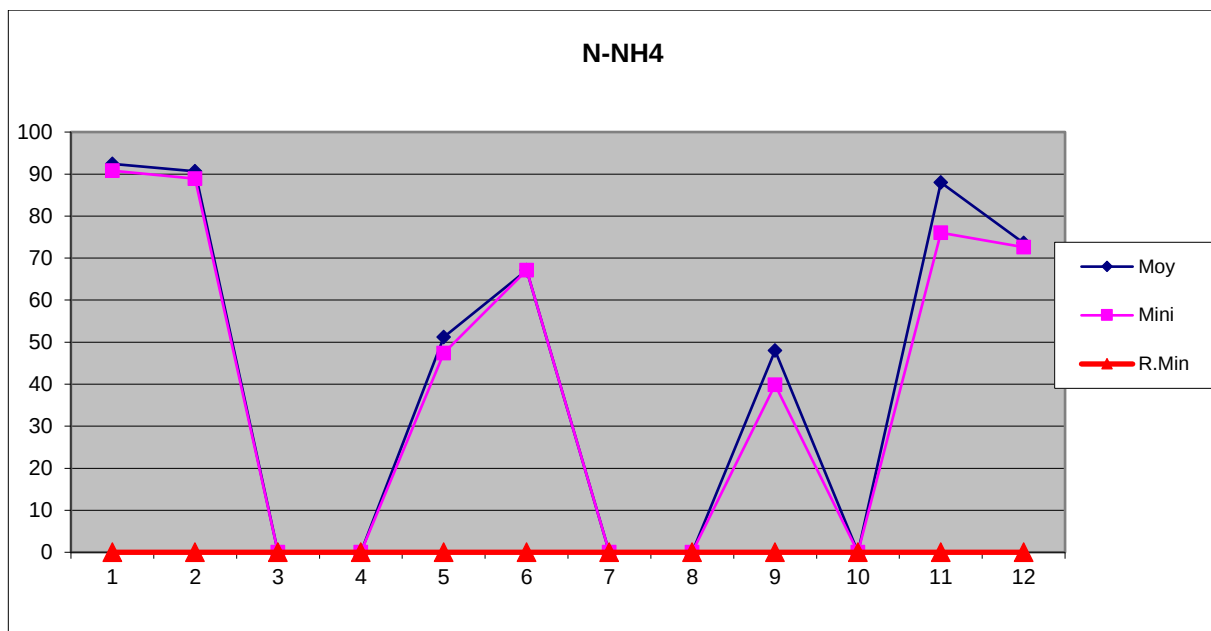
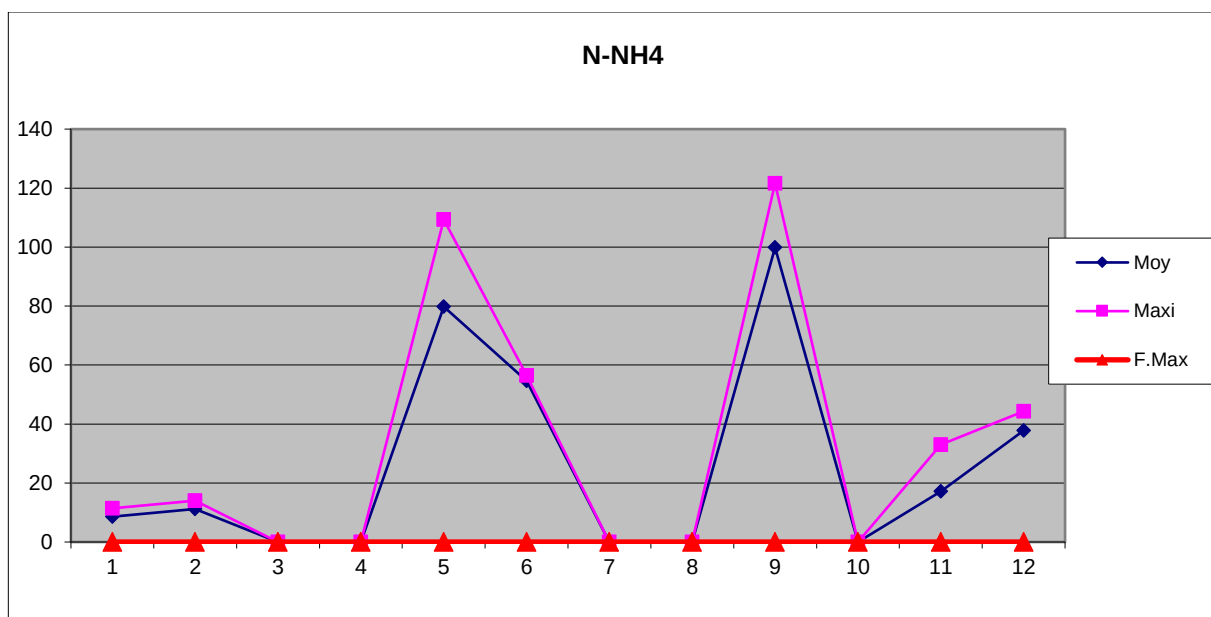
Concentration DBO eau traitée**Rendement DBO (%)**

Flux DBO (kg/j)**Concentration NG eau traitée**

Rendement NG (%)**Flux NG (kg/j)**

Concentration NK eau traitée**Rendement NK %**

Flux NK (kg/j)**Concentration N-NH4 (mg/l) eau traitée**

Rendement N-NH4 %**Flux N-NH4 (kg/j)**

C.2 – Bilan de la pollution traitée et rejetée

Département : 83							Pardigon (Cavalaire-sur-Mer)																				
Bilan annuel des concentrations flux en sortie et rendements du système de traitement (avec prise en compte du DO (A2))																											
Débit de référence (m³/j)		PC 35 (m³/j)		5974																							
Période		2024																									
Concentrations, flux en sortie et rendements (1) (prise en compte partiellement DO en tête de step (A2))																											
Mois	Pluies cumulées en mm	Informations	Pluies (mm)	Vol. rejeté par DO (m³)	Vol. rejeté par le bus (m³)	Débit de traitement s.m.f. (A3)	MES			DCO			DBO5			NCS			NH			N-NH4			PT		
							Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/N	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/N	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/N	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/N	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/N	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/N	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/N
Janvier	76,2	Moyenne (1)	2,5	0	0	2663	16,2	32	33	43,7	30	121	10,0	36	24	23,1	72	61,0	3,5	88	25,0	3,3	32	8,6	0,5	32	1,4
		Valeur extrême (2)	34,3	0	0	7034	28,0	86	67	60,0	86	147	14,0	33	36	31,3	53	76,1	10,4	86	25,1	4,8	31	11,5	0,6	31	1,4
		Nb de dépassement					0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	31,3	Moyenne	3,1	0	0	3406	11,8	35	38	41,1	31	131	8,7	36	28	40,0	51	37,5	17,1	73	41,7	4,6	31	11,2	1,6	82	3,8
		Valeur extrême	34,5	0	0	7617	16,0	32	58	52,0	30	180	14,0	34	37	41,3	50	100,3	17,7	73	43,5	6,2	83	14,0	1,3	78	5,0
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mars	220,4	Moyenne	7,1	0	0	305	11,9	33	76	40,8	83	261	10,4	34	67												
		Valeur extrême	32,0	0	0	4527	26,0	31	136	63,0	81	513	24,0	31	181												
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0												
Avril	57,5	Moyenne	1,3																								
		Valeur extrême	24,4																								
		Nb de dépassement																									
Mai	31,1	Moyenne	1,0	0	0	3624	27,4	30	104	66,3	88	253	13,4	33	74	33,4	42	153,8	18,4	68	84,6	17,3	51	73,8	2,3	67	10,6
		Valeur extrême	27,8	0	0	5462	54,0	70	233	83,0	53	384	31,0	31	134	33,3	31	226,1	24,6	56	141,5	13,0	47	103,3	2,5	63	14,3
		Nb de dépassement					2	4	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin	6,2	Moyenne	0,2	0	0	3458	26,3	32	32	64,2	30	221	17,0	35	58	33,2	63	105,3	25,1	72	73,3	17,2	67	54,7	1,3	31	4,1
		Valeur extrême	1,8	0	0	3864	34,0	85	117	74,0	83	271	25,0	30	88	37,7	62	117,3	30,0	63	33,2	17,3	67	56,5	1,7	30	5,3
		Nb de dépassement					0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	1,0	Moyenne	0,0	0	0	4786	30,3	33	143	73,0	31	351	21,6	35	104												
		Valeur extrême	0,6	0	0	5454	43,0	87	225	97,0	83	482	25,0	33	123												
		Nb de dépassement					1	2	0	0	0	0	0	0	0												
Août	31,8	Moyenne	1,0	0	0	5565	23,7	33	162	67,3	32	368	22,8	35	125												
		Valeur extrême	13,8	0	0	7846	45,0	30	286	30,0	83	522	31,0	32	137												
		Nb de dépassement					1	1	0	0	0	0	1	0	0												
Septembre	83,6	Moyenne	3,0	0	0	3703	17,7	35	64	63,7	32	250	12,6	37	45	46,1	46	155,2	33,5	54	133,1	23,7	48	33,8	4,5	67	15,0
		Valeur extrême	34,4	0	0	7054	28,0	82	87	73,0	30	270	13,0	36	58	52,0	44	162,1	44,7	51	133,4	33,0	40	121,6	5,3	67	18,5
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Octobre	188,3	Moyenne	6,3	0	0	273	13,8	35	51	53,5	31	136	10,3	36	38												
		Valeur extrême	106,3	0	0	8368	27,0	47	74	71,0	-1	366	18,0	42	50												
		Nb de dépassement					0	1	0	0	1	0	0	1	0												
Novembre	31,2	Moyenne	1,0	0	0	2333	15,6	33	37	50,8	31	113	11,6	36	27	35,7	51	83,1	12,7	83	23,6	7,4	88	17,1	3,0	61	7,0
		Valeur extrême	13,4	0	0	3117	23,0	30	50	65,0	88	145	13,0	32	42	33,5	47	86,3	21,4	71	46,8	15,1	76	33,0	3,4	57	8,4
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décembre	15,3	Moyenne	0,5	0	0	2151	13,8	31	41	61,7	30	126	16,6	34	34	46,0	33	36,2	25,2	66	52,7	18,1	74	37,8	2,7	70	5,6
		Valeur extrême	3,4	0	0	2640	31,0	84	67	72,0	87	155	24,0	32	52	43,5	37	100,6	28,7	65	58,3	21,8	73	44,3	3,3	58	7,1

Département : 83		Pardigon (Cavalaire-sur-Mer)					
Période	2024						
		Indicateurs définis dans le cadre du SIA					
Débit de référence (m3/j)	10200						
		MES	DCO	DBO5	NG	NK	PT
Rendement moyen "réglementaire" du système de traitement (%)		92,88	90,84	94,99	57,20	71,05	75,11
Flux moyen sortant du système de traitement (kg/j)		85,98	234,99	62,66	119,74	79,98	8,15
Flux moyen entrant dans le système de traitement (kg/j)		1207,36	2565,57	1249,67	279,77	276,30	32,73
Flux moyen éliminé par le système de traitement (kg/j)		1121,38	2330,58	1187,01	160,02	196,32	24,58
% de bilans réalisés hors conditions normale par rapport au nombre de bilans total		2,11	2,11	2,11	4,55	4,55	4,55
Débit maximal entrant (m3/j)		11734,80				PC 95 (m3/j)	5974
Pollution maximale entrante (kg/j de DBO5)		3314,16					
Quantité annuelle de matières sèches produites par le système de traitement (t)		342,73					
Quantité annuelle d'apports extérieurs entrants dans le système de traitement (t)		2217,00					
Quantité annuelle de sous-produits sortants du système de traitement (t)		0,00					
Quantité annuelle de matières sèches évacuées (t)		789,66					
		Epandage	Incinération	Décharge	Compostage	Dépôt	
Pourcentages de matières sèches évacuées (%)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Compostage Produit	Compostage déchet	Valorisation industrielle	Métha- nisation	Séchage	
Pourcentages de matières sèches évacuées (%)		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Syst collecte	Transit	UTSP	Autre	E. Forestier	
Pourcentages de matières sèches évacuées (%)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

C.3 – Bilan des boues et autres sous-produits**Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonne de matière sèche**

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Destination
Compostage « Produit » NFU 44095	789.66 T	100 %	CENTRE DE COMPOSTAGE DE MANOSQUE ZI St. Maurice 04100 MANOSQUE N°062304112006

C.3.1 – Les boues

- **Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année**

Synthèse mensuelle et annuelle des évacuations au jour le jour

<i>Mois</i>	<i>Volume (m3)</i>	<i>Masse brute (t)</i>	<i>Matière sèche (t)</i>
Janvier	554	81,4	52,34
Février	440	67,32	38,87
Mars	551	84,83	52,26
Avril	391	68,64	37,67
Mai	582	75,26	43,29
Juin	1194	130,98	81,27
Juillet	1664	182,04	117,43
Août	1837	210,78	133,12
Septembre	1059	126,8	73,46
Octobre	827	119,56	72,43
Novembre	450	84,18	45,37
Décembre	412	72,2	42,15
Total	9961	1303,99	789,66
Moyenne	830,1	108,7	65,8

C.3.2 – Les autres sous-produits**• Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année**

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11)	20.36T	INDND,IME Machefer,Plateforme de tri Roumagayrol Route de Collobrieres 83390 Pierrefeu SIRET : 739 502 797 00098
Sables (S10)	24.14T	
Huiles / Graisses (S9)	3.86T	

C.3.2 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU**• Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante**

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	384.95 m3	MES : 1987 kg DBO : 1994 kg DCO : 4518 kg NTK : 207 kg PT : 24.5 kg	Hydrocureuses
Matières de curage (point S13)	187 m3	MES : 1132kg DBO : 506 kg DCO : 473 kg NTK : 138 kg PT : 189 kg	Hydrocureuses

C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs**C.4.1 – Quantités d'énergie consommée au cours de l'année**

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	831 MkWh

C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale ; préciser l'unité)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Sels de fer	148 T	
Chaux	47.88 T	
Polymères	750 KG	6870 KG

C.4.3 – Eau potable, eau industrielle et eau REUSE consommées au cours de l'année

Eau potable consommée	8131 m3
Eau industrielle	37192 m3
Eau REUSE	250 m3

C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement

N°	Date de début	Date de fin	Durée	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	11/05/2024	11/05/2024	24h	oui	Le remplacement des armoires électriques des traitements physicochimiques n'étant pas complètement finalisé, le dosage des réactifs en mode dégradé a altéré la qualité du traitement.	Dépassement des matières en suspension Sortie : MES : 54 mg/l (maxi 35mg/l)	
2	28/07/2024	28/07/2024	24h	oui	Dysfonctionnement des dosages réactifs Polymère tranche Physicochimique par conséquent une augmentation des Matières en suspension sortie step.	Dépassement des matières en suspension Sortie : MES : 43 mg/l (maxi 35mg/l)	
3	19/08/2024	19/08/2024	24h	oui	Episode pluvieux /orages	Dépassement des matières en suspension Sortie : MES : 45 mg/l (maxi 35mg/l)	

		Volumes et charges rejetés du fait de l'évènement							Observations / Commentaires
N°	Type d'évènement	Volume (m3)	MES (mg/l)	DCO (mgO 2/l)	DBO 5 (mg/l)	NK (kg)	NGL (kg)	PT (kg)	
1	Le remplacement des armoires électriques des traitements physicochimiques n'étant pas complètement finalisé, le dosage des réactifs en mode dégradé a altéré la qualité du traitement	4200	54	89	30				
2	Dysfonctionnement du dosages réactifs Polymère tranche Physicochimique par conséquent une augmentation des Matières en suspensions sortie step	5426	43	73	22				
3	Episode pluvieux /orages	6724	45	82	22				

C.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance

Préleveurs

A chaque bilan (104/an) : température, comparatif des volumes théoriques et prélevés, nettoyage de l'unité.
Mensuellement : vitesse d'aspiration ($>0.5\text{m/s}$), volume de prélèvement pour contrôler la répétabilité du volume prélevé.
Remplacement des pièces défectueuses si nécessaire.

Débitmètre à canal ouvert

Hebdomadaire : Vérification des hauteurs lues/hauteurs réelles
Nettoyage du canal de comptage et organes de mesure

Mensuellement : Comparaison des totaux de l'appareil avec les données informatiques.
Vérification sur 3 points de mesure

Débitmètre électromagnétique

*Comparaison des débits avec un autre organe de mesure sur la même file sur 24 heures ou +.
*Contrôle par le fabricant tous les 7 ans ou à la demande.

Actions menées au cours de l'année

Vérifications annuelles du matériel de laboratoire par les techniciens habilités.
Vérification des débits mètre.

Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance

Visite de contrôle des dispositifs d'autosurveillance

Le 18 mars 2024 par CHESS EPUR' : Système qualité performant : **oui**
Cotation globale : **9.7 /10**

C.7 – Conclusion du bilan annuel du système de traitement

Les points forts 2024 :

- La lutte contre les filasses et les macrodéchets dans les réseaux
- Renouvellement de la certification ISO 14001 : VS2015
- Remplacement d'armoires électriques sur tranche 2 et prétraitement
- Marché en renouvellement pour le transport/traitement des boues
- Déplacement/remplacement du groupe électrogène
- Réfection toit terrasse du bâtiment de biofiltration
- Fin du renouvellement des pompes issues de la réhabilitation de 2006
- Remplacement du filtre du silo tranche 1
- Analyse désodorisation et étude
- Remplacement vis de convoyage des sables
- Mesure des volumes de masse filtrante en biofiltration
- Remplacement de 4 postes informatiques
- Elimination des déchets d'ordinateur
- Contrôle de conformité sur les ventes et les eaux parasites

Les points sensibles :

- Le génie civil du bâtiment de la biofiltration est un point sensible
- Système de télésurveillance du poste de relevage la Carrade
- Renouvellement des équipements
- Transfert CCGST en 2024
- Manque d'effectif sur les astreintes

Programme d'amélioration 2024 :

- Remplacement d'automates avec mise à jour du langage de programmation
- Renouvellement diverses pompes flygt
- Remplissage des bio filtres avec des billes
- Etude de courantologie pour vérifier l'emplacement de l'émissaire
- Suivi du milieu
- Etude REUT pour passer en qualité A européenne

- Remplacement des 2 PCs de supervision avec mise à jour des logiciels
- Achat d'un manitou avec option nacelle et fourche
- Etude désodorisation du local déshydratation
- Installation de panneaux solaires
- MOE dossier + suivi : réorganisation pré-traitement, mise en place d'un décanteur lamellaire, prévision de l'automatisation de la gestion des boues
- Lancement du marché pré-traitement et mise en place d'un décanteur lamellaire
- Réfection des portails automatiques